

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 06085 Numéro SIREN : 487 739 963 Nom ou dénomination : Spirica

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 58505



Spirica

ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE 2020

SOMMAIRE

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS	4
1.1 Faits marquants	4
1.2 Activité commerciale	4
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	5
2.1 Principes généraux	5
2.2 Changement comptable	5
2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan	5
2.3.1 Actifs incorporels	5
2.3.2 Placements	6
2.3.3 Instruments Financiers à Terme	7
2.3.4 Immobilisations corporelles	7
2.3.5 Provisions techniques	7
2.3.6 Opérations de réassurance	9
2.3.7 Créances et dettes	9
2.3.8 Comptes de régularisation	9
2.3.9 Engagements de retraite	9
2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat	10
2.4.1 Primes	10
2.4.2 Sinistres	10
2.4.3 Produits et charges des placements	10
2.4.4 Allocation des produits financiers	10
2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination	10
3. EVENEMENTS POST CLOTURE	12
4. INFORMATIONS SUR LE BILAN	12
4.1 Mouvements sur les actifs incorporels	12
4.2 Mouvements sur les placements	13
4.2.1 Terrains et constructions	13
4.2.2 Entreprises liées et participations	13
4.2.3 Autres placements	15
4.2.4 Etat récapitulatif des placements	16
4.2.5 Instruments financiers à terme	17
4.3 Tableau des filiales et participations	17
4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	18
4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations	18
4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations	18
4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable	18
4.6 Comptes de régularisation actif et passif	19
4.7 Etat des créances et dettes	19
4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres	21
4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres	21
4.8.2 Composition du capital social	21
4.8.3 Composition de l'actionnariat	21
4.8.4 Emprunt subordonné	22
4.9 Provisions techniques non-vie	22
4.9.1 Provisions pour risques en cours et prévisions de recours	22
4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer	22
4.10 Provision pour risques et charges	23
4.11 Divers engagements hors bilan	23
5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	24
5.1 Résultat technique par catégorie Vie	24
5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie	24
5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions	24
5.3.1 Primes brutes émises	24
5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe	24
5.3.3 Mouvements de portefeuille	24
5.4 Produits et charges des placements	24
5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)	25
5.6 Participation des assurés	25
5.7 Charges de personnel	25

5.8	Produits et charges exceptionnelles	26
5.9	Autres produits et charges non techniques	26
5.10	Impôts sur les bénéfices	26
5.10.1	Analyse de la charge d'impôts	26
5.10.2	Informations sur la situation fiscale différée	27
5.10.3	Intégration fiscale	27
6.	AUTRES INFORMATIONS	28
6.1	Effectif moyen du personnel	28
6.2	Consolidation	28
6.3	Rémunération des dirigeants	28
6.4	Détail des engagements des Contrats Diversifiés	28
6.5	Honoraires des commissaires aux comptes	28
7.	ANNEXES	29
7.1	Annexe 1 : Résultat technique par catégories	30
7.2	Annexe 2 : Tableau des filiales et participations	31

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Spirica est une société anonyme au capital de 231.044.641 euros dont l'actionnaire principal est Crédit Agricole Assurances SA.

Spirica, régie par le Code des assurances, est agréée pour contracter sous forme d'assurance directe ou de réassurance, des engagements dont l'exécution dépend de la vie humaine, des engagements pour faire appel à l'épargne en vue de la capitalisation.

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS

1.1 Faits marquants

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2020 il a été décidé la mise en distribution des premiers dividendes de Spirica auprès de ses actionnaires pour un montant de 13,6 M€.

Spirica a généré en 2020 un résultat net positif, dont le montant net après impôts s'élève à 17,5 M€.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays.

En 2020, Spirica n'a pas noté d'effets significatifs sur son activité en lien avec l'épidémie.

En revanche la chute brutale des marchés financiers au 1^{er} trimestre 2020 et son impact sur la valeur des foncières cotées a conduit Spirica à enregistrer des moins-values sur ces titres conduisant à une baisse du rendement des fonds euros.

Spirica a versé à la FFA 1 081K€ dans le cadre de la contribution au fonds de solidarité en faveur des TPE dans le contexte de la crise liée au Covid.

Afin de limiter les impacts négatifs de cette épidémie, Spirica a mis en place son plan de continuité d'exploitation.

Crédit Agricole S.A., qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, subira notamment les conséquences de la crise sur ses revenus et son résultat.

L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade

1.2 Activité commerciale

En 2020, le chiffre d'affaires de Spirica s'est établi à 1 235 M€, soit -11,2% par rapport à l'année 2019. Le taux d'UC sur le chiffre d'affaires 2020 s'établit à 52,5%. Par rapport à l'année dernière, le taux d'UC est en hausse de +7,5 pts.

Les prestations enregistrées en 2020 représentent 558 M€, soit un taux de chute annualisé 2020 de 6,2%. Le taux d'UC sur les prestations est de 24,5%.

A fin 2020, pas d'impact COVID à noter sur les prestations décès.

Le flux net d'arbitrages représente +141 M€ en 2020. Par rapport à l'année dernière, ceci représente une hausse de +224 M€.

En conséquence, la collecte nette réalisée en 2020 est de 660 M€ et le taux d'UC de 97,3%.

Par rapport à l'année dernière, ceci représente une baisse de -213 M€, soit -24,4%, en lien avec la baisse de la collecte brute et la hausse des prestations.

Les provisions mathématiques 2020 s'établissent à 9,4 Md€ dont 45,3% en UC.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de SPIRICA sont établis conformément aux dispositions des articles L.123-12 à L.123-22 du code de commerce sous réserve des dispositions particulières applicables aux sociétés d'assurance prévues par le Code des assurances et l'ANC.

Il s'agit principalement des dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 transposant, en droit français, la directive européenne de 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance.

En 2015, dans le cadre de la transposition de la directive Solvabilité II par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, les prescriptions comptables applicables aux entreprises d'assurance ont été transférées vers l'ANC.

L'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ont notamment modifié l'architecture du code des assurances.

Ainsi, désormais l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires de nature comptable sont regroupées au titre IV du livre III du code des assurances.

Les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont, quant à elles, été abrogées à compter du 1er janvier 2016 et ont été transférées dans le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Ce transfert s'est fait à prescriptions comptables constantes. Aussi, ce règlement n'a entraîné aucun changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 est venu modifier le règlement ANC n°2015-11 afin d'y procéder à des corrections formelles (tables incomplètes, renvois entre articles erronés).

A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement ANC n°2015-11, les dispositions du Plan Comptable Général 2014 (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06, 2016-07, 2017-01, 2018-01 et 2018-07) sont applicables.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- principe de continuité d'exploitation
- principe de permanence des méthodes
- principe de prudence
- principe de non compensation
- principe de séparation des exercices

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires), sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

2.2 Changement comptable

En 2020, Spirica n'a pas été impacté par des changements de la réglementation comptable.

Il y a eu un changement de méthode comptable au cours de l'exercice afin d'être conforme avec les pratiques du groupe. Désormais les parts non libérées des actifs (FCPR) sont désormais enregistrées comptablement.

2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan

2.3.1 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires sans substance physique. Les actifs incorporels comprennent notamment les logiciels qui sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à partir de la date de mise en service.

Ils comprennent également le système d'information Sylvéa, développé par les équipes informatiques de Spirica pour gérer les contrats des assurés. Sylvéa est composé d'une série de modules. Les modules jugés obsolètes font l'objet d'une mise au rebut et ceux jugés pérennes voient leur plan d'amortissement révisé avec un ré étalement sur 5 années supplémentaires. Dans ce cadre une note est rédigée, précisant et détaillant les modalités du ré étalement effectué.

Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

2.3.2 Placements

Placements immobiliers (Terrains et constructions)

Il s'agit de parts de SCPI, de SCI et d'OPCI, enregistrées à leur coût d'acquisition. Les revenus de placements sont constitués de loyers trimestriels ou de dividendes reversés par les organismes qui en sont les gestionnaires.

Les placements immobiliers sont évalués conformément aux dispositions de l'article R.343-10 du Code des assurances et de l'article 121-3 du règlement ANC n°2015-11.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Titres à revenus fixes (relevant de l'article R 343-9)

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus. La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actifs ou passifs.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Conformément aux dispositions de l'article R 343-9 du Code des assurances et le règlement ANC n°2015-11, les moins-values éventuelles de ces actifs ne font pas l'objet d'une dépréciation. Cependant, une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré « que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal ». Le risque de contrepartie s'apprécie, conformément aux articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC l'avis n°2006-07 du 30 juin 2006 du Conseil National de la Comptabilité, au regard de toute information évoquant « des difficultés financières importantes » rencontrées par le débiteur. Ce risque de crédit est apprécié en fonction des indications objectives de difficultés financières importantes de l'émetteur, telles qu'exposées dans le règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre III Section 1.

Titres à revenus variables (relevant de l'article R 343-10)

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Ils sont évalués conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre II :

- titres cotés : le dernier cours coté de l'exercice,
- titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- actions de SICAV et FCP : la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable, conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre III Section 2. Il y a eu au 31/12/2020 une dotation complémentaire à la provision pour dépréciation durable déjà constatée lors de l'exercice précédent. En effet, Spirica a suivi la recommandation du 15 décembre 2008 pour les organismes d'assurance émise par le CNC et l'ACPR pour l'arrêt des comptes en période de crise financière.

Pour mémoire, la moins-value latente présente à l'arrêt un caractère durable si elle satisfait à l'un des critères suivants :

- Il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation durable à l'arrêt précédent.
- Le placement a constamment présenté une moins-value latente de plus de 20% (30% en cas de forte volatilité des marchés) sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêt.
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra pas recouvrer tout ou partie de la valeur comptable des placements.

Le montant de la provision pour dépréciation durable est déterminé :

- Par rapport à une valeur vénale - c'est à dire aux conditions actuelles du marché - quand Spirica envisage de céder à court terme le placement ou n'a pas la capacité à le détenir durablement,
- D'après une valeur intrinsèque quand l'entreprise a la capacité de détenir durablement ce placement (adéquation actif/passif compatible, situation de cash-flows futurs positive). Cette valeur intrinsèque est déterminée selon une approche multicritères tenant compte de l'horizon de détention envisagé.

Les valeurs recouvrables des titres R.343-10 sont déterminées de la manière suivante :

- Pour les titres cotés, la valorisation est issue des fournisseurs de données financières.
- Pour les actions de SICAV et parts de FCP, la Valeur Liquidative est calculée par le valorisateur de la SICAV ou du FCP.
- Pour les titres non cotés de type FCPR, la valorisation (Valeur Liquidative audité) est transmise par la société de gestion

semestriellement et est établie selon les normes de la profession (EVCA) ; pour les titres des sociétés non cotées détenues en direct, la valorisation est issue de méthodes d'analyse basées essentiellement soit sur les Discounted Cash Flows, soit sur les multiples de Résultat ou encore sur l'Actif Net Réévalué.

Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a élargi les listes d'actifs par lesquels les entreprises d'assurance peuvent représenter leurs engagements réglementés, aux prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, via des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts. Par ailleurs, les titres amortissables font l'objet d'un amortissement de surcote/décote. Pour ceux que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir à échéance, les éventuelles dépréciations résultent d'un risque de crédit avéré de l'émetteur.

Placements représentatifs des contrats en Unités de Compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.343-13 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre II Titre II.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

Placements représentatifs des contrats diversifiés

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats diversifiés suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.134-1 du Code des assurances.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

2.3.3 Instruments Financiers à Terme

Il s'agit d'instruments de couverture face au risque de hausse des taux d'intérêts qui impacterait la valeur du portefeuille obligataire.

La prime de souscription est comptabilisée en charge à payer et amortie linéairement sur la durée du contrat.

Le montant de l'engagement de couverture est comptabilisé dans les engagements reçus hors bilan.

2.3.4 Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont des actifs physiques détenus, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'ils soient utilisés au-delà de l'exercice en cours.

Ces autres actifs corporels font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- matériel de transport : 5 ans
- matériel de bureau : 5 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier de bureau : 5 ans

2.3.5 Provisions techniques

Les provisions techniques ont été calculées conformément aux prescriptions du Code des Assurances. Elles sont mentionnées dans le règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre IV Chapitre II et Chapitre III.

Elles se composent des éléments suivants :

Les provisions mathématiques (art R343-3)

Elles représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés. Elles correspondent à la différence des valeurs actuelles probables des engagements de l'assureur et des engagements des assurés.

Les valeurs actuelles probables sont calculées en fonction de taux d'intérêt techniques et de tables de mortalité.

Les provisions mathématiques des rentes

Elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

La provision pour participation aux bénéfices (art R343-3 du Code des assurances)

Elle correspond au montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

La réserve de capitalisation

Selon l'article R343-3 du Code des assurances, cette réserve est destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.

Elle est mouvementée lors des sorties (ventes ou conversions), réalisées avant leur échéance, des valeurs amortissables réglementées, à l'exception des obligations à taux variable.

La provision globale de gestion

Elle est destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs.

La provision globale de gestion est dotée, à concurrence du montant des charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes, sur l'épargne gérée ou par des prélèvements sur produits financiers.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020.

La provision pour aléas financiers

Elle est destinée à compenser la baisse des rendements de l'actif.

La provision pour aléas financiers doit être dotée lorsque, à l'inventaire, le rapport entre les intérêts techniques et la participation aux bénéfices minimum garantie sur les provisions mathématiques moyennes est supérieur à 80% du taux de rendement réel des actifs.

Elle correspond alors à la différence entre les provisions mathématiques d'inventaire et celles calculées avec 80% du rendement réel des actifs.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020.

La provision pour risque d'exigibilité (article R 343-3 du Code des assurances)

Elle est destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10. Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a modifié le champ d'application de la PRE (article R. 331-5-1) : il en exclut les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, dès lors que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de les détenir jusqu'à leur maturité.

Les actifs relevant du champ de la PRE étant en moins-value latente globale depuis le 31/12/2011, une PRE a été enregistrée. Conformément à l'article R.343-6, Spirica a retenu un étalement de la provision sur une durée de 8 années.

Il n'y a pas eu de PRE à constituer en 2020.

La provision pour frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020

La provision pour égalisation

Pour les opérations d'assurance vie, la provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020.

La provision pour primes non acquises

Elle est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020.

La provision pour garantie plancher des contrats en unités de compte

Cette provision est destinée à couvrir une garantie minimum accordée aux assurés lorsque la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale, suite à l'évolution des marchés boursiers.

Aucune provision pour risque plancher n'a dû être constituée sur les comptes de Spirica.

2.3.6 Opérations de réassurance

Spirica réassure le risque lié à la garantie accessoire, à souscription facultative, d'exonération des cotisations en cas d'incapacité temporaire totale de travail de l'assuré ou d'invalidité permanente totale sur le contrat Madelin commercialisé depuis 2012.

A compter de l'exercice 2013, Spirica réassure également la garantie décès accessoire présente en souscription facultative dans la plupart des produits d'assurance vie qu'elle commercialise.

Le montant des primes cédées pour l'exercice 2020 s'élève à 125 k€ (dont 84 k€ de garantie plancher et 41 k€ de garantie de table).

2.3.7 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont suivies selon leur antériorité.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de risque probable de non recouvrement, pour le montant correspondant à ce risque.

Les soldes des comptes courants bancaires ouverts au sein du même établissement de crédit font l'objet d'une compensation.

Les découverts bancaires sont inscrits en dettes envers les établissements de crédit.

2.3.8 Comptes de régularisation

Intérêts

A l'actif, ce poste comprend essentiellement les intérêts courus des portefeuilles obligataire et immobilier, les intérêts courus calculés sur les avances sur polices consenties aux assurés et les intérêts du prêt consenti à Nortia, soit respectivement 46 202k€, 4 426€ et 20k€.

Frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020.

Autres comptes de régularisation

A l'actif, ce poste comprend principalement la différence sur prix de remboursement à percevoir correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur de remboursement des titres amortissables sur leur valeur d'acquisition, soit 11 013 K€ au 31/12/2020.

Au passif, ce poste correspond essentiellement aux amortissements des différences sur les prix de remboursement, correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur d'acquisition des titres amortissables sur leur valeur de remboursement, soit 36 789 K€ au 31/12/2020.

2.3.9 Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité, sur l'ensemble des effectifs. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Les taux retenus sont les suivants :

- Taux d'inflation : 1,75%
- Le taux d'intérêt est fonction de la moyenne des émissions corporate 'AA' (indice iBoxx)
- Augmentation des salaires : 1,75%
- Taux de mobilité (< 50 ans) : 7%
- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les salariés ayant plus de 45 ans à la clôture, 67 ans pour les autres.

2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat

2.4.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, hors taxes, nettes d'annulation, et aux variations de provisions pour primes à émettre ou à annuler.

2.4.2 Sinistres

Les sinistres comprennent le montant des prestations réglées durant l'exercice.

2.4.3 Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de provisions, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir et les produits divers ainsi que les profits provenant de la réalisation des placements (plus-values sur cessions de placements, reprises sur la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les profits nets de change réalisés et la reprise de la provision pour pertes de change, ainsi que les reprises de provision pour dépréciation à caractère durable.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles et aux provisions des placements, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements (moins-values sur cessions, dotation à la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées et la dotation à la provision pour perte de change.

Les plus et moins-values sur cessions de placements sont déterminées selon la méthode du « Premier Entré, Premier Sorti ».

Les cessions de certaines valeurs mobilières amortissables (obligations et titres de créances négociables) donnent lieu à des versements ou à des prélèvements sur la réserve de capitalisation selon le résultat de la vente. Cette réserve réglementaire est inscrite dans un poste spécifique des capitaux propres.

Le produit net des placements est ventilé en deux parties :

- D'une part, la partie correspondant à la rémunération financière des fonds propres,
- D'autre part, celle correspondant à la rémunération des provisions techniques (représentant les engagements envers les assurés).

2.4.4 Allocation des produits financiers

Les produits et charges de placement sont enregistrés au compte de résultat technique de l'activité vie. En fin d'exercice, les parts des produits nets de placements rémunérant, d'un côté, les capitaux propres et de l'autre, les provisions techniques non-vie sont respectivement transférées au compte de résultat non technique et au compte de résultat de l'activité non-vie, pour des montants calculés selon l'article 337-11 du règlement ANC 2015-11.

Au 31 décembre 2020, les produits nets des placements ont été réaffectés du compte de résultat vie au compte de résultat non technique pour un montant de 5.6 millions d'euros.

2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination

En cours d'exercice, les charges relatives aux frais généraux sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur engagement. Lors de l'arrêt, ces comptes sont soldés par affectation des charges vers des comptes de charges par destination.

Les charges sont ainsi réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres,
- frais d'acquisition,
- frais d'administration,
- charges des placements,
- autres charges techniques.

Le reclassement des charges s'effectue directement sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative, chaque fois que l'affectation directe est possible.

Toutes les dépenses non affectables directement à une destination sont enregistrées dans des centres analytiques pour être ensuite réparties par l'application de clés de répartition, révisées à chaque clôture et fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables et directement liés à la nature des charges concernées.

3. EVENEMENTS POST CLOTURE

Il n'y a pas eu d'événements post clôture pour Spirica.

4. INFORMATIONS SUR LE BILAN

4.1 Mouvements sur les actifs incorporels

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	900	239	0	0	1 139
Autres actifs incorporels	17 242	2 081	0	0	19 323
Immobilisations en cours	988	2 105	0	2 081	1 011
Total valeurs brutes	19 130	4 425	0	2 081	21 474

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2019	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	831	51	0	0	882
Autres actifs incorporels	10 797	1 743	0	0	12 540
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Total amortissements ou provisions	11 629	1 794	0	0	13 423

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2019	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	70	188	0	0	258
Autres actifs incorporels	6 445	338	0	0	6 783
Immobilisations en cours	988	2 105	0	2 081	1 011
Total valeurs nettes	7 501	2 631	0	2 081	8 051

Les « autres actifs incorporels » correspondent à l'investissement informatique engagé pour le système de gestion des contrats d'assurance vie et capitalisation « Sylvéa ». Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

4.2 Mouvements sur les placements

4.2.1 Terrains et constructions

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Terrains et Constructions	615 191	242 496	-288 937	0	568 750
Total valeurs brutes	615 191	242 496	-288 937	0	568 750

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Terrains et Constructions	0	0	0	0	0
Total amortissements ou provisions	0	0	0	0	0

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2019	Augmentation s nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Terrains et Constructions	615 191	242 496	-288 937	0	568 750
Total valeurs nettes	615 191	242 496	-288 937	0	568 750

4.2.2 Entreprises liées et participations

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable	63 523	9 849	0	0	73 372
Obligations ou autres titres à revenus fixes	57 633	2 138	-995	0	58 776
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total valeurs brutes	121 156	11 987	-995	0	132 148

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2019	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable					
Obligations ou autres titres à revenus fixes	180	84	-4		261
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total amortissements ou provisions	180	84	-4	0	261

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2019	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Actions ou autres titres à revenus variable	63 523	9 849	0	0	73 372
Obligations ou autres titres à revenus fixes	57 452	2 054	-991	0	58 515
Dépôts	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0	0	0	0	0
Total valeurs nettes	120 975	11 903	-991	0	131 887

4.2.3 Autres placements

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	3 543 411	483 569	-210 349	0	3 816 631
Actions ou autres titres à revenus variable	1 322 254	1 956 081	-2 050 266	276 787	1 504 856
Prêts	240 900	0	-70 933		169 967
Dépôts	100 590	0	0		100 590
Placements afférents aux contrats en unités de compte	3 632 957	1 439 239	-771 714		4 300 482
Total valeurs brutes	8 840 112	3 878 889	-3 103 262	276 787	9 892 526

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	18 903	4 883	-291		23 494
Actions ou autres titres à revenus variable	0				0
Prêts	0				0
Dépôts	1 239	156			1 395
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0				0
Total amortissements ou provisions	20 142	5 039	-291	0	24 889

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2019	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	3 524 509	478 686	-210 058	0	3 793 137
Actions ou autres titres à revenus variable	1 322 254	1 956 081	-2 050 266	276 787	1 504 856
Prêts	240 900	0	-70 933	0	169 967
Dépôts	99 351	-156	0	0	99 195
Placements afférents aux contrats en unités de compte	3 632 957	1 439 239	-771 714	0	4 300 482
Total valeurs nettes	8 819 971	3 873 850	-3 102 971	276 787	9 867 637

4.2.4 Etat récapitulatif des placements

	(en milliers d'euros)			(en milliers d'euros)		
	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
I. PLACEMENTS						
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	568 750	562 637	615 613	615 191	610 863	667 068
2. Actions et autres titres à revenus variables, autres que les parts d'OPCVM	302 038	302 038	301 670	348 272	348 272	415 397
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	710 813	710 813	734 671	415 543	415 543	430 997
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	565 376	565 376	570 358	621 962	621 962	624 296
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	3 875 407	3 851 652	4 209 984	3 601 044	3 581 961	3 880 904
6. Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	70 654	70 654	70 654	240 900	240 900	240 900
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	100 590	99 195	117 697	100 590	99 351	118 115
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	99 313	99 313	99 313	0	0	0
10. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte :	4 300 482	4 300 482	4 300 482	3 632 958	3 632 958	3 632 958
Placements immobiliers	1 935 647	1 935 647	1 935 647	1 594 591	1 594 591	1 594 591
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	62 413	62 413	62 413	41 614	41 614	41 614
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	363 402	363 402	363 402	389 577	389 577	389 577
Autres OPCVM	1 537 212	1 537 212	1 537 212	1 305 660	1 305 660	1 305 660
Obligations et autres titres à revenu fixe	401 808	401 808	401 808	301 516	301 516	301 516
11. Autres instruments financiers à terme :	2 338	1 488	65	2 338	1 823	236
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0	0	0	0
Stratégies de rendement	2 338	1 488	65	2 338	1 823	236
Autres opérations	0	0	0	0	0	0
II. TOTAL DES PLACEMENTS (lignes 1 à 11)	10 595 761	10 563 650	11 020 507	9 578 796	9 553 632	10 010 871
a) Dont :						
- Placements évalués selon l'article R 343-9 et IFT rattachés	3 873 025	3 847 026	4 217 761	3 813 012	3 792 175	4 104 090
- Placements évalués selon l'article R 343-10 et IFT rattachés	2 422 254	2 416 142	2 502 264	2 132 827	2 128 499	2 273 823
- Placements évalués selon l'article R 343-13 et IFT rattachés	4 300 482	4 300 482	4 300 482	3 632 957	3 632 957	3 632 957
- Placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004 (PERP)	0	0	0	0	0	0
- Autres instruments financiers à terme	0	0	0	0	0	0
Total a)	10 595 761	10 563 650	11 020 507	9 578 796	9 553 632	10 010 871
b) Dont :						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	10 495 171	10 464 455	10 902 810	9 478 206	9 454 280	9 892 757
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	0	0	0	0	0	0
- Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	100 590	99 195	117 697	100 590	99 351	118 115
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France	0	0	0	0	0	0
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0	0	0	0
Total b)	10 595 761	10 563 650	11 020 507	9 578 796	9 553 632	10 010 871

4.2.5 Instruments financiers à terme

	(en milliers)	
	31/12/2020	31/12/2019
POSITIONS EN COURS	2 338	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :	2 338	2 338
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0
- stratégies de rendement	2 338	2 338
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :	2 338	2 338
- opérations sur un marché de gré à gré	0	0
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	2 338	2 338
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risques de marché, notamment :	2 338	2 338
- risque de taux d'intérêt	2 338	2 338
- risque de change	0	0
- risque sur actions	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instruments :	2 338	2 338
- contrats d'échange	0	0
- contrats de garantie de taux d'intérêt	2 338	2 338
- contrats à terme	0	0
- options	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :	2 338	2 338
- de 0 à 1 an	0	0
- de 1 à 5 ans	0	0
- plus de 5 ans	2 338	2 338

4.3 Tableau des filiales et participations

Cf. Annexe 2.

4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations

	(en milliers d'euros)		
	Entreprises liées	Participations	TOTAL
ACTIF			
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0
dont créances sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont créances sur les intermédiaires d'assurance	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Autres créances	229	0	229
Autres actifs	0	16 637	16 637
Compte de régularisation actif	0	0	0
TOTAL ACTIF	229	16 637	16 866
PASSIF			
Provisions techniques	85 941	345	86 286
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	3 264	3 264
dont dettes sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont dettes sur les intermédiaires d'assurance	0	3 264	3 264
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 378	0	3 378
Autres dettes	2 331	1	2 331
Compte de régularisation passif	0	0	0
TOTAL PASSIF	91 650	3 609	95 260

4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations

Non applicable pour Spirica.

4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable

Non applicable pour Spirica.

4.6 Comptes de régularisation actif et passif

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Compte de régularisation actif		
Intérêts et loyers acquis non échus	50 648	49 842
Différences sur prix de remboursement à percevoir	11 013	10 122
Frais d'acquisition reportés	0	0
Évaluation technique de réassurance et coassurance	0	0
Autres comptes de régularisation actif	627	3 044
dont Instruments financiers à terme	29	1 823
TOTAL ACTIF	62 288	63 008
Compte de régularisation passif		
Produits à répartir	0	0
Placements en attente	0	0
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	36 789	31 666
Évaluation technique de réassurance et coassurance	0	0
Autres comptes de régularisation de passif	849	0
dont Instruments financiers à terme	849	0
TOTAL PASSIF	37 638	31 666

4.7 Etat des créances et dettes

	(en milliers d'euros)			
	Montant brut au	Degré de liquidité et d'exigibilité		
VENTILATION DES CREANCES	31/12/2020	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Primes restant à émettre	0	0	0	0
Autres créances nées d'opérations directes	4 167	2 792	1 375	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0
Autres créances :	24 715	24 674	41	0
- Personnel	1	1	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	12 462	12 421	41	0
- Débiteurs divers	12 252	12 252	0	0
- Capital appelé non versé	0	0	0	0
TOTAL CREANCES	28 882	27 466	1 416	0

(en milliers d'euros)

VENTILATION DES DETTES	Montant brut au 31/12/2020	Degré de liquidité et d'exigibilité		
		Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations directes	17 018	16 664	354	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 040	5 040	0	0
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0
Autres dettes	570 899	568 989	1 910	0
- Titres de créance négociable émis par l'entreprise	0	0	0	0
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	286 481	286 481	0	0
- Personnel	1 925	1 925	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	15 925	15 925	0	0
- Créanciers divers	266 568	264 658	1 910	0
TOTAL DETTES	592 958	590 694	2 264	0

4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres

4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres au 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N		Variations au cours de l'exercice N			Capitaux propres au 31/12/2020
			Augmentation de capital	Autres variations	Capital	Dividende	Autres variations	
Capital social	231 045	0	0	0	0	0	0	231 045
Primes liées au capital social	508	0	0	0	0	0	0	508
Réserve de réévaluation	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves indisponibles	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserve spéciale des plus values à long terme (a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserve de capitalisation (b)	19 417	0	0	0	0	0	711	20 128
Réserves réglementées (a+b)	19 417	0	0	0	0	0	711	20 128
Autres réserves	1 327	0	0	0	0	0	215	1 542
Écart résultant de changement de méthodes	0	0	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau	41 711	0	0	0	0	-1 855	0	39 856
Résultat de l'exercice	11 736	0	0	0	0	-11 736	17 529	17 529
TOTAL	305 744	0	0	0	0	-13 591	18 455	310 608

4.8.2 Composition du capital social

Au 31 décembre 2020, le capital s'élève à 231 044 641 euros divisé en 453 028 708 actions de 0,51 euro de nominal.

4.8.3 Composition de l'actionnariat

Actionnaire	Nombre d'actions	% de détention
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	453 028 705	100%
Daniel COLLIGNON	1 (prêt action CAA)	0%
Jean-Jacques DUCHAMP	1 (prêt action CAA)	0%
Marie-Pierre GONTARD	1 (prêt action CAA)	0%
TOTAL	453 028 708	100%

4.8.4 Emprunt subordonné

(en milliers d'euros)

Nature juridique de la dette	Montant de la dette (en milliers d'euros)	Devise	Taux d'intérêt	Échéance
Passifs subordonnés				
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	6,89%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	11			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	4,38%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	50			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	15 000	K - EUR	4,22%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	164			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,75%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	21			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	40 000	K - EUR	4,39%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	1 358			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,85%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	252			

4.9 Provisions techniques non-vie

4.9.1 Provisions pour risques en cours et prévisions de recours

Non applicable pour Spirica.

4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer

Non applicable pour Spirica.

4.10 Provision pour risques et charges

	(en milliers d'euros)				
	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2020
Provisions pour retraites	291	89	0	0	380
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	120	0	0	-86	34
TOTAL	411	89	0	-86	414

4.11 Divers engagements hors bilan

	(en milliers d'euros)	
	Valeur brute 2020	Valeur brute 2019
Engagements donnés	117 697	386 432
Avals, cautions et garanties de crédit données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	117 697	386 432
Autres engagements donnés	0	0
Valeurs appartenant à des institutions financières	0	0
Autres valeurs détenues	0	0
Total	117 697	386 432

	(en milliers d'euros)	
	Valeur brute 2020	Valeur brute 2019
Engagements reçus	211 023	200 000
Avals, cautions et garanties de crédit reçues	0	0
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	211 023	200 000
Autres engagements reçus	0	0
Valeurs appartenant à des institutions financières	0	0
Autres valeurs détenues	0	0
Total	211 023	200 000

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Résultat technique par catégorie Vie

Cf. annexe 1

5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie

Non applicable pour Spirica.

5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions

5.3.1 Primes brutes émises

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Primes d'Assurance directe en France	1 235 317	1 391 849
Primes d'Assurance directe dans l'Union Européenne (hors France)	0	0
Primes d'Assurance directe hors Union Européenne	0	0
Dont Primes des acceptations en réassurance	0	0
TOTAL	1 235 317	1 391 849

5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe, comptabilisé pendant l'exercice, est de 77 204 milliers d'euros.

Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux courtiers de l'entreprise et aux différents partenaires de production et gestion, et notamment les commissions d'acquisition, de renouvellement, d'encaissement, de gestion et de service après vente.

5.3.3 Mouvements de portefeuille

Non applicable pour Spirica.

5.4 Produits et charges des placements

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des participations	4 629	2 714
Revenus des placements immobiliers	70 211	69 974
Revenus des autres placements	135 352	119 087
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	0	1
Sous Total Revenu des placements	210 192	191 776
Autres produits des placements	3 021	14 267
Profits provenant de la réalisation des placements	46 711	27 615
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	259 924	233 657
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	-16 328	-15 041
Autres charges des placements	-8 964	-10 603
Pertes provenant de la réalisation des placements	-48 431	-9 634
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	-73 723	-35 278
REVENUS FINANCIERS DES PLACEMENTS	186 201	198 379

5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Charges des provisions d'assurance vie	196 359	420 745
Intérêts techniques incorporés	0	0
Participations aux bénéfices incorporées directement	0	0
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	62 036	63 010
Différence de conversion (+ ou -)	0	0
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et à la clôture	258 395	483 755

5.6 Participation des assurés

	(en milliers d'euros)				
Désignation	Exercices				
	2020	2019	2018	2017	2016
A- Participation aux résultats totale	53 845	81 840	75 061	54 790	56 088
Dont :					
A1 : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	62 036	63 010	56 994	47 692	46 757
A2 : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-8 191	18 830	18 067	7 098	9 331
B- Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 331-3					
Dont :					
B1 : Provisions mathématiques moyennes (1)	5 240 283	4 892 852	3 926 966	3 164 238	2 860 542
B2 : Montant minimal de la participation aux résultats	5 264	35 801	34 478	33 773	44 819
B3 : Montant effectif de la participation aux résultats (2)	53 845	81 840	75 061	54 790	56 088
B3. a : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	62 036	63 010	56 994	47 692	46 757
B3. b : Variation provision pour participation aux bénéfices	-8 191	18 830	18 067	7 098	9 331

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

5.7 Charges de personnel

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Salaires	5 602	5 175
Charges sociales	2 849	2 572
Autres	589	358
TOTAL	9 040	8 105

En 2020, 2 630 € ont été utilisés dans le cadre du CPF.

5.8 Produits et charges exceptionnelles

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour investissement	0	0
Reprise sur les provisions réglementées	0	0
Reprise à la provision pour risques et charges	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
Total Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles		
Dotation à la provision pour investissement	0	0
Dotation aux provisions réglementées	0	0
Dotation à la provision pour risques et charges	0	0
Autres charges exceptionnelles	-1 081	0
Total charges exceptionnelles	-1 081	0

5.9 Autres produits et charges non techniques

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits non techniques		
75100000000 Récupération frais	0	0
75300000000 Jetons de présence	13	0
75200000000 Utilisation ou reprises de provisions (*1)	335	599
Total autres produits non techniques	348	599
Autres charges non techniques		
65800000000 Charges non techniques - autres charges	0	0
Total autres charges non techniques	0	0

(*1) L'exercice 2020 est marqué par une dotation de 1 M€ à la réserve de capitalisation, soit un produit fiscal de 0,3 M€.

5.10 Impôts sur les bénéfices

5.10.1 Analyse de la charge d'impôts

Spirica a constaté une provision pour charge d'impôt dans ses comptes au titre de 2020 pour un montant de 3 166K€ qui se décompose ainsi :

- IS : 3 089K€
- Contribution sociale : 77K€

5.10.2 Informations sur la situation fiscale différée

(en milliers d'euros)			
Nature	31/12/2020	31/12/2019	Variation
1. Décalages temporaires	-984	-2 713	1 729
Provisions réglementées	2 453	3 091	-638
Produits non taxables temporairement	-5 548	-8 401	2 853
Charges non déductibles temporairement	2 111	2 596	-485
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés	0	0	0
2. Éléments à imputer	0	2 268	-2 268
Déficits reportables fiscalement	0	2 268	-2 268
Moins values à long terme	0	0	0
3. Éléments de taxation éventuelle	0	0	0
Montants nets	-984	-446	-539

5.10.3 Intégration fiscale

Spirica est membre du groupe fiscal constitué par la société Crédit Agricole SA au titre d'une convention d'intégration fiscale à partir du 1^{er} janvier 2011.

Crédit Agricole SA effectue directement auprès de l'administration fiscale le paiement de l'IS pour le compte de Spirica, comme si Spirica était seule.

L'impôt sur les sociétés de Spirica ne fait pas l'objet d'une répartition assise sur le résultat d'ensemble du groupe, il n'y a donc pas de différence :

- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire ;
- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale ;

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Effectif moyen du personnel

	31/12/2020	31/12/2019
Direction	0	0
Cadres	77	78
Non Cadres	31	22
TOTAL	108	100
dont		
Effectifs commerciaux	0	0
Effectifs administratifs	108	100
TOTAL	108	100

6.2 Consolidation

Les comptes de SPIRICA sont consolidés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes du Crédit Agricole Assurances (CAA) au titre de la consolidation assurance, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros divisé en 149 040 367 actions d'une valeur nominale de 10 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451746077, et dont le siège social se situe 16-18 boulevard de Vaugirard à Paris 15ème.

6.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle.

6.4 Détail des engagements des Contrats Diversifiés

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Engagements d'assurance libellés en euros	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de service	0	0
Engagements d'assurance libellés en unités de compte	0	0
Provision technique de diversification	1 960	409
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Réserve de capitalisation	0	0
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	0	0
Provisions techniques spéciales complémentaires	0	0
Total des provisions techniques issues des opérations d'assurance réalisées dans le cadre des Contrats Diversifiés	1 960	409

L'augmentation est due à la commercialisation dans les nouveaux fonds euro, d'un nouveau fonds interne.

6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes n'est pas mentionné dans cette annexe. Ces informations sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés des entités consolidantes.

7. ANNEXES

7.1 Annexe 1 : Résultat technique par catégories

(en milliers d'euros)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
	Contrats de capitalisation		Contrats individuels temporaire décès (1)		Autres contrats individuels via (1)		Contrats en unités de comptes (2)		PERP (3)		Contrats d'assurance sur la vie diversifiés		Acceptations en réassurance (Vie)		Total Assurance vie					
	Prime unique (ou versements libérés)	Prime périodique		Prime unique (ou versements libérés)	Prime périodique	Prime unique (ou versements libérés)	Prime périodique													
1 Primes	47 849	0	2	535 184	0	650 480	0	0	0	0	1 822	0	0	0	1 235 317	0	0	0	0	0
2 Charges des prestations	-75 306	0	0	-349 128	0	-136 807	0	0	0	0	-280	-5 407	-5 407	0	-566 926	0	0	0	0	0
3 Charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques	22 056	0	0	-223 778	0	-493 022	0	0	0	0	-1 550	5 363	5 363	0	-690 931	0	0	0	0	0
4 Ajustements ACAV	0	0	0	0	0	4 464	0	0	0	0	-161	0	0	0	4 303	0	0	0	0	0
A) Solde de souscription	-5 401	0	2	-37 740	0	25 115	0	0	0	0	-169	-44	-44	0	-18 237	0	0	0	0	0
5 Frais d'acquisition	-536	0	0	-5 309	0	-9 167	0	0	0	0	-18	0	0	0	-15 030	0	0	0	0	0
6 Autres charges de gestion nettes	-5 113	0	636	-20 652	0	-44 563	0	0	0	0	-94	-746	-746	0	-76 532	0	0	0	0	0
B) Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 649	0	636	-31 961	0	-53 730	0	0	0	0	-112	-746	-746	0	-91 582	0	0	0	0	0
7 Produit net des placements	18 803	0	0	121 134	0	39 191	0	0	0	0	146	1 341	1 341	0	180 615	0	0	0	0	0
8 Participation aux résultats et intérêts techniques	-8 225	0	0	-45 620	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-53 845	0	0	0	0	0
C) Solde financier	10 578	0	0	75 514	0	39 191	0	0	0	0	146	1 341	1 341	0	128 770	0	0	0	0	0
9 Primes cédées	0	0	-125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-125	0	0	0	0	0
10 Part des réassureurs dans les charges prestations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 Part des réassureurs dans les charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques	0	0	-366	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-366	0	0	0	0	0
12 Part des réassureurs dans la participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	0	0	-49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-49	0	0	0	0	0
D) Solde de réassurance	0	0	-540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-540	0	0	0	0	0
Résultat technique (A+B+C+D)	-472	0	98	5 814	0	10 576	0	0	0	0	-135	550	550	0	16 431	0	0	0	0	0
Hors compte:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 Montant des rachats	74 543	0	0	285 842	0	136 628	0	0	0	0	280	0	0	0	497 293	0	0	0	0	0
15 Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Provisions techniques brutes à la clôture	771 076	0	0	4 437 790	0	4 313 203	0	0	0	0	1 980	85 941	85 941	0	9 609 970	0	0	0	0	0
17 Provisions techniques brutes à l'ouverture	800 516	0	0	4 293 976	0	3 679 192	0	0	0	0	409	91 266	91 266	0	8 865 359	0	0	0	0	0

(1) y compris groupes ouverts

(2) Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte

(3) Plans d'Epargne Retraire Populaire relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003

7.2 Annexe 2 : Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)

(en millions d'euros)											
Informations financières	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-Part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2020		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursée	Coupons et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1) Filiales (50% au moins détenues par la société)											
UAF LIFE PATRIMOINE											
SA											
Société de courtage	1 301	3 650	100	16 567	16 567	0	0	44 247	2 111	2 500	
ISR COURTAGE SA											
Société de courtage	70	259	100	70	70		0	297	106	249	
2) Participations (10 à 60% du capital détenu par la société)											
	0	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
Filiales étrangère (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
x				0	0	0	0			0	
x				0	0	0	0			0	
x				0	0	0	0			0	

SPIRICA
Société Anonyme au capital de 231 044 641 euros
Siège Social : 16/18, boulevard de Vaugirard 75015 PARIS
487 739 963 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
EN DATE DU 9 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin à quinze heures trente,

Les Actionnaires de la société SPIRICA, société anonyme au capital de 231 044 641 euros, divisé en 453 028 708 actions de 0,51€ de nominal chacune, dont le siège est 16/18, boulevard de Vaugirard 75015 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, l'Assemblée s'est réunie au moyen d'une conférence téléphonique et audiovisuelle permettant l'identification de ses membres et garantissant leur participation effective grâce à la retransmission continue et simultanée des délibérations, sur convocation faite par le Conseil d'Administration et adressée à chaque Actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence des Actionnaires présents, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Sur délégation de Monsieur Jean-Jacques DUCHAMP, Président du Conseil d'administration, Monsieur Daniel COLLIGNON, Directeur Général, préside la séance.

Monsieur Philippe DUMONT, représentant l'actionnaire CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, et Madame Marie-Pierre GONTARD, en sa qualité d'actionnaire, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Liron LE STER, Directrice Juridique et Stratégie est désignée comme Secrétaire de séance.

La société Ernst & Young et Autres et la société Pricewaterhousecoopers Audit, Commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la convocation des actionnaires,
- la copie des courriels de convocation des commissaires aux comptes,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts.

Il met également à disposition les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée :

- le rapport de gestion établi par le conseil d'administration,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :*
 - o Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Affectation du résultat et fixation du dividende ;
- (...)

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'administration. Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion. Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉSOLUTION (Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2020, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, faisant ressortir un résultat net comptable de 17.529.098,75 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION (Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables au titre de l'exercice 2020 sont les suivantes :

- ✓ Bénéfice de l'exercice 2020 : 17.529.098,75 euros ;
- ✓ Solde créditeur du compte « report à nouveau » : 39.855.636,98 euros.

L'Assemblée générale approuve ensuite l'affectation des sommes distribuables au titre de l'exercice 2020, telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'administration :

- ✓ Distribution d'un dividende de 12.684.803,82 euros ;
- ✓ Affectation du bénéfice non distribué, soit 4.844.294,93 euros, au compte « report à nouveau ».

Elle décide, en conséquence, de payer aux titulaires des actions, à titre de dividendes 12.684.803,82 euros prélevés sur le bénéfice distribuable de l'exercice 2020, soit un dividende de 0,028 € par action étant précisé que, sur les sommes distribuées, 0,084 € sont éligibles à l'abattement de 40 % et 12.684.803,736 € ne sont pas éligibles audit abattement.

Le dividende sera mis en distribution au plus tard le 30/09/2021.

L'Assemblée Générale prend acte qu'après l'affectation, le solde créditeur du compte report à nouveau s'élèvera à 44.699.931,91 €.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices, qui ont été les suivants :

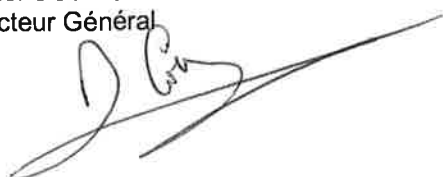
Exercice	Dividende net	Dividende par action	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction
2019	13.590.861,24 €	0,03 €	0,12 €	13.590.861,12 €
2018	Néant	Néant	Néant	Néant
2017	Néant	Néant	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour Extrait certifié conforme,

Daniel COLLIGNON
Directeur Général



SPIRICA

Société Anonyme au capital de 231 044 641 €

Siège Social : 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS

487 739 963 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JUIN 2021

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société SPIRICA, ainsi que des résultats de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, et de soumettre en conséquence à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Ces comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ceci étant précisé, nous vous exposons ce qui suit :

SOMMAIRE

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS	3
1.1 Performance associée aux activités de placements	3
1.2 Le marché de l'assurance vie en France	4
2. ACTIVITE DE L'EXERCICE 2020	5
2.1 Faits marquants	5
2.2 Activité commerciale	5
2.3 Montant et les modalités de répartition de la participation aux bénéfices	6
3. LES COMPTES DE L'EXERCICE 2020	7
3.1 Compte de résultat technique vie	7
3.2 Compte de résultat non technique	8
3.3 Gestion financière	8
3.3.1 Les actifs	8
3.3.2 Les résultats de la gestion financière	9
3.3.3 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (Article L 225-100 du Code de Commerce)	9
4. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS	10
5. DEPENSES NON DEDUCTIBLES	11
6. METHODES COMPTABLES	11
7. AFFECTATION DU RESULTAT	11
8. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	11
9. RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	11
10. SOLVABILITÉ	12
11. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
12. EVENEMENTS POST CLOTURE	12
13. PERSPECTIVES POUR 2021	12
14. ACTIVITES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT	12
15. ACTIVITE DES FILIALES	12
16. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	13
17. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL	13
17.1 Composition du capital social au 31 décembre 2020	13
17.2 Informations relatives à la participation des salariés au capital social	13
17.3 Rachat par la société de ses propres actions pour les besoins de la participation des salariés par attribution d'actions	13
18. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES (LOI GRENELLE II)	13
19. PRETS INTERENTREPRISES DE L'ARTICLE L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER	14
20. LISTE DES SUCCURSALES	14
21. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	14
21.1 Présentation générale du Conseil d'administration	14
21.2 Durée des fonctions des administrateurs	14
21.3 Composition du Conseil d'administration	14
21.4 Évolution du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2020	14
21.5 Jetons de présence	14
21.6 Evolution réglementaires des statuts	14
21.7 Liste des mandats des administrateurs	15
21.8 Mandats d'administrateurs	17
21.9 Mandats des Commissaires aux comptes	18
21.10 Délégations en matière d'augmentation de capital	18
21.11 Convention entre un Dirigeant, actionnaire significatif et une filiale	19
22. ANNEXE 1 20	
22.1 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	20

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS

1.1 Performance associée aux activités de placements

Bilan de l'exercice 2020

Environnements macro-économique et de marchés

L'économie mondiale a subi en 2020 un choc d'une ampleur exceptionnelle. L'apparition de la COVID-19 en Asie et sa propagation à l'échelle internationale ont entraîné l'économie mondiale dans une crise sans précédent. Les restrictions d'activité pour tenter d'endiguer sa progression ont entraîné des variations inédites et brutales sur les marchés financiers au regard des répercussions économiques désastreuses attendues. Les soutiens rapides et massifs apportés par les banques centrales et par les Etats ont toutefois permis d'éviter un effondrement du revenu des ménages dans les pays développés et une crise financière systémique. En fin d'année, l'annonce des résultats des premiers vaccins contre la COVID-19 a généré une note d'espoir dans un environnement économique au demeurant incertain et dégradé.

Sur le plan économique, les mesures de confinement ont sévèrement mis à mal l'activité mondiale et en particulier le compartiment des Services, durement affecté par ces restrictions. En Zone Euro, l'activité économique s'est fortement contractée au gré des différentes vagues épidémiques et l'inflation a diminué progressivement pour terminer l'année en territoire négatif. Les soutiens budgétaires ont entraîné une flambée des ratios d'endettement sur des niveaux historiquement élevés et ont été confortés par l'arsenal de mesures expansionnistes de la BCE. Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale a également annoncé d'importantes mesures d'assouplissement monétaire renforçant l'effet de l'expansion budgétaire extraordinaire mise en œuvre par l'administration Trump. L'élection de Joe Biden à la présidence des Etats-Unis en fin d'année est venue renforcer les espoirs de soutiens budgétaires supplémentaires. Un fossé structurel et durable s'est par ailleurs creusé entre les pays émergents asiatiques, qui se sont distingués par un fort redémarrage de leur activité en 2020, et les autres. La Chine a ainsi surpassé toutes les autres économies, en retrouvant des niveaux d'activité d'avant crise rapidement (dans l'industrie et les Services) accompagnés d'un fort rattrapage de la demande.

Alors que les marchés actions subissaient au cours du premier trimestre 2020 une chute brutale et dans des proportions rarement constatées par le passé, les principaux indices boursiers ont entamé dès le deuxième trimestre 2020 une phase de rebond spectaculaire et fait preuve d'une forte résilience au deuxième semestre. Sur les marchés de taux, la multiplication des mesures budgétaires entreprises par les Etats ont généré un stress au mois de mars, entraînant une forte hausse des rendements obligataires. Toutefois, la mise en place rapide de programmes de rachats d'actifs des banques centrales via l'injection massive de liquidités tout en maintenant des conditions de financement accommodantes ont entraîné une baisse progressive des rendements souverains et un resserrement des spreads périphériques en Zone Euro. La perspective de taux souverains durablement bas et l'amélioration de la visibilité liée au début des campagnes vaccinales ont porté les marchés du crédit et entraîné un resserrement des spreads proches des niveaux d'avant crise en fin d'année.

Performance globale et par catégorie d'actifs

Dans ces conditions, les revenus financiers de Spirica diminuent à 186 201 milliers d'euros, contre 198 378 milliers d'euros en 2019. Comme l'an dernier, et malgré la poursuite de la baisse des rendements obligataires, ils proviennent pour l'essentiel des revenus de taux.

L'augmentation de la volatilité et la baisse généralisée des marchés ont fortement impacté le segment des plus et moins-values nettes et se traduit finalement par une diminution des revenus financiers nets de charges :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des participations	4 629	2 714
Revenus des placements immobiliers	70 211	69 974
Revenus des autres placements	135 352	119 087
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	-
Sous Total Revenu des placements	210 192	191 775

Autres produits des placements	3 021	14 009
Profits provenant de la réalisation des placements	46 711	27 872
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	259 924	233 656
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios,...)	(16 328)	(15 041)
Autres charges des placements	(8 964)	(6 018)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(48 431)	(14 219)
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	(73 723)	(35 278)
REVENUS FINANCIERS DES PLACEMENTS	186 201	198 378

1.2 Le marché de l'assurance vie en France

En 2020, le montant des cotisations collectées par les sociétés d'assurances est de 116,3 milliards d'euros contre 144,6 milliards d'euros en 2019. Les versements sur les supports unités de compte restent stables, ils représentent 40,1 milliards d'euros soit 34% des cotisations.

Sur l'année, les prestations versées par les sociétés d'assurances s'élèvent à 122,8 milliards d'euros (118,7 milliards d'euros en 2019).

La collecte nette est négative et s'établit à - 6.5 milliards d'euros en 2020.

L'encours des contrats d'assurance-vie (provisions mathématiques + provisions pour participation aux bénéfices) s'élève à 1 789 milliards d'euros à fin décembre 2020.

(estimations provisoires, données chiffrées au 31 décembre 2020_source FFA Chiffres de l'Assurance vie 2020).

2. ACTIVITE DE L'EXERCICE 2020

2.1 Faits marquants

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2020 il a été décidé la mise en distribution des premiers dividendes de Spirica auprès de ses actionnaires pour un montant de 13,6 M€.

Spirica a généré en 2020 un résultat net positif, dont le montant net après impôts s'élève à 17,5 M€.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays.

En 2020, Spirica n'a pas noté d'effets significatifs sur son activité en lien avec l'épidémie.

En revanche la chute brutale des marchés financiers au 1^{er} trimestre 2020 et son impact sur la valeur des foncières cotées a conduit Spirica à enregistrer des moins-values sur ces titres conduisant à une baisse du rendement des fonds euros.

Spirica a versé à la FFA 1 081K€ dans le cadre de la contribution au fonds de solidarité en faveur des TPE dans le contexte de la crise liée au Covid.

Afin de limiter les impacts négatifs de cette épidémie, Spirica a mis en place son plan de continuité d'exploitation.

Crédit Agricole S.A., qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, subira notamment les conséquences de la crise sur ses revenus et son résultat.

L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade

2.2 Activité commerciale

En 2020, le chiffre d'affaires de Spirica s'est établi à 1 235 M€, soit -11,2% par rapport à l'année 2019. Le taux d'UC sur le chiffre d'affaires 2020 s'établit à 52,5%. Par rapport à l'année dernière, le taux d'UC est en hausse de +7,5 pts.

Les prestations enregistrées en 2020 représentent 558 M€, soit un taux de chute annualisé 2020 de 6,2%. Le taux d'UC sur les prestations est de 24,5%.

A fin 2020, pas d'impact COVID à noter sur les prestations décès.

Le flux net d'arbitrages représente +141 M€ en 2020. Par rapport à l'année dernière, ceci représente une hausse de +224 M€.

En conséquence, la collecte nette réalisée en 2020 est de 660 M€ et le taux d'UC de 97,3%.

Par rapport à l'année dernière, ceci représente une baisse de -213 M€, soit -24,4%, en lien avec la baisse de la collecte brute et la hausse des prestations.

Les provisions mathématiques 2020 s'établissent à 9,4 Md€ dont 45,3% en UC.

2.3 Montant et les modalités de répartition de la participation aux bénéfices

Conformément à l'article L322-4-3 du Code des Assurances, nous vous indiquons le montant et les modalités de répartition de la participation aux bénéfices pour l'année écoulée.

La participation aux bénéfices (PAB) s'est élevée à 53 845 k€, répartie en 53 531 k€ sur les contrats d'assurance vie et de capitalisation et 314 k€ en dotation à la PPB (ex « PPE »), conformément à l'article Article A331-9 du Code des Assurances.

Les contrats commercialisés par Spirica ne comportent pas de taux technique. Une participation aux bénéfices minimum est garantie en cas de rachat total du contrat en cours d'année et s'est élevée à 0% nets de frais de gestion en 2020 pour les contrats avec des anciennes clauses et à 0% brut de frais de gestion pour les contrats avec nouvelles clauses.

Conformément aux conditions générales des contrats, une participation aux bénéfices au moins égale à 90 ou 95%* du rendement net réalisé dans chaque fonds en euros est calculée en intérêts composés sur une base quotidienne. Elle est versée annuellement sur chaque contrat, y compris pour les sommes désinvesties en cours d'année au prorata temporis de leur présence sur le fonds en euros, sous réserve que le contrat soit toujours en vigueur au 1er janvier suivant. Cette participation aux bénéfices brute est diminuée des frais de gestion définis contractuellement dans les conditions générales et particulières des contrats.

En 2020, les taux de participation aux bénéfices (nets de frais de gestion) attribués aux contrats sont les suivants, pour les 2 principaux fonds en euros :

- sur le fonds général : 1.30% (pour 0.70% de frais de gestion, avant prélèvements sociaux)
- sur le fonds euro UAF : 1.30% (pour 0.70% de frais de gestion, avant prélèvements sociaux)

* 95% et 90% pour le fonds général (en fonction des clauses) et 90% pour le fonds euro UAF

3. LES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

3.1 Compte de résultat technique vie

Le chiffre d'affaires

Les primes brutes de réassurance de l'exercice et nettes d'annulations, s'élèvent à 1 235M€, dont 52,5% investis en unités de compte.

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

ASSURANCE VIE					
En M€	2019	%	2020	%	2020/2019
Contrats individuels en Euro	657	47%	535	43%	-19%
Contrats de capitalisation en Euro	105	8%	48	4%	-54%
Contrats de prévoyance individuelle	0	0%	0	0%	0%
Contrats individuels en UC	630	45%	651	53%	3%
Fonds Internes	0	0%	2	0%	NS
Total	1 392	100%	1 235	100%	-11%

Le solde des opérations d'assurance par catégories se décompose ainsi :

En 2020, le résultat technique, positif, s'élève à 16M€.

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE						
2020						
En M€	Capitalisation Euro	Individuels Euro et Capitalisation Euro	Individuels Unités de Compte	Fonds Internes	Temporaires Décès	TOTAL
Primes	48	535	650	2	0	1 235
Autres produits et charges techniques	0	-1	-1	0	1	-1
Charges prestations	-75	-355	-137	0	0	-567
Charges provisions techniques	22	-218	-493	-2	0	-691
Ajustement ACAV	0	0	4	0	0	4
Charges d'acquisition	-1	-5	-9	0	0	-15
Charges d'administration	-5	-26	-43	0	0	-74
Sous-total technique	-11	-70	-29	0	1	-109
Solde financier	11	76	39	0	0	126
Solde de réassurance	0	0	0	0	-1	-1
Résultat technique	0	6	10	0	0	16

3.2 Compte de résultat non technique

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE			
En M€	2019	2020	2020/2019
Résultat technique de l'assurance non vie	0	0	0
Résultat technique de l'assurance vie	7	16	10
Produits des placements nets	6	6	-1
Autres produits et charges non techniques	1	0	0
Résultat exceptionnel	0	-1	-1
Participation et intéressement	0	-1	0
Impôts sur les bénéfices	-1	-3	-2
Résultat de l'exercice	12	17	6

Le résultat net de l'exercice est supérieur de 5,8 M€ par rapport à celui de 2019.

3.3 Gestion financière

3.3.1 Les actifs

Au cours de l'année 2020, plusieurs actions ont été menées afin d'optimiser le rendement global du fonds euro :

- Réalisation d'opérations d'arbitrages sur la poche obligataire ;
- Poursuite d'achats d'actions dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures ;
- Réalisation d'opérations ponctuelles en private equity ;

Le portefeuille immobilier

En 2020, Spirica a maintenu ses investissements sur des véhicules immobiliers (par exemple SCPI et SCI).

3.3.2 Les résultats de la gestion financière

Au 31/12/2020, le total des actifs de placements (intérêts courus et soldes trésorerie inclus) exprimé en valeur nette comptable s'élève à 10.7 Md€, en hausse de 1 Md€ par rapport au 31/12/2019.

Les actifs obligataires représentent 39% du total des placements. Le portefeuille est en plus-value latente fin 2020 (+425 M€) avec une valorisation de 11.1 Md€.

(en M€)	EVOLUTION DES PLACEMENTS					
	2019			2020		
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Immobiliers	615	611	667	569	563	616
Obligations (y compris C/C)	3 750	3 729	4 045	4 123	4 097	4 473
<i>dont coupons courus</i>				46	46	46
Actions et Participations	1 386	1 386	1 471	1 578	1 578	1 607
Prêts (y compris C/C)	245	245	245	75	75	75
<i>dont coupons courus</i>				4	4	4
Trésorerie	16	16	16	19	19	19
SOUS-TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS (HORS UC)	6 012	5 987	6 444	6 364	6 332	6 790
Actifs représentatifs des UC	3 633	3 633	3 633	4 300	4 300	4 300
TOTAL DES PLACEMENTS	9 645	9 620	10 077	10 664	10 632	11 090

3.3.3 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (Article L 225-100 du Code de Commerce)

Les principaux risques auxquels SPIRICA est confrontée sont :

- Risque de marché,
- Risque de taux,
- Risque de liquidité,
- Risque de crédit et de contrepartie,
- Risque assurance (y.c réassurance),
- Risque de non-conformité et juridique,
- Risque de blanchiment et financement du terrorisme,
- Risque opérationnel,
- Risque comptable.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D. 441-4 du code de commerce qui précise les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à mentionner dans le rapport de gestion, il est également précisé que Spirica s'appuie sur l'analyse du périmètre faite dans la circulaire FFA :

- le suivi des délais de paiement des primes et des prestations, les relations avec les intermédiaires d'assurance, les relations liées aux opérations d'assurance font l'objet d'une législation spécifique ayant pour but la protection des assurés y compris les assurés professionnels qui se trouve soit dans la législation spécifique au contrat d'assurance soit dans la législation prudentielle ;
- en application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017 les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance ;
- ainsi les informations requises par le décret du 27 novembre 2015 et l'arrêté du 6 avril 2016 ne sont à fournir que pour les factures reçues relatives au fonctionnement des sociétés d'assurance.

5. DEPENSES NON DEDUCTIBLES

En application de l'article 223 quater de Code général des impôts, aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code n'a été engagée.

6. METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

7. AFFECTATION DU RESULTAT

Les sommes distribuables au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à :

- ✓ L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 17.529.098,75 euros ;
- ✓ Le compte de « Report à nouveau » avant l'affectation s'élève à 39.855.636,98 euros.

En conséquence, nous vous proposons de procéder aux affectations et distributions suivantes :

Distribution de la somme de 12.684.803,82 euros à titre de dividende aux actionnaires.

Affectation du bénéfice non distribué, soit 4.844.294,93 euros, au compte « report à nouveau ».

8. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents se sont élevés à :

Exercice	Dividende net	Dividende par action	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction
2019	13.590.861,24 €	0,03 €	0,12 €	13.590.861,12 €
2018	Néant	Néant	Néant	Néant
2017	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à la réfaction en cas d'option globale pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Par principe, les dividendes versés aux personnes physiques font l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu. Le PFU est prélevé par l'administration fiscale au terme de leur déclaration de revenus. Il est basé sur le montant brut des revenus, sans aucune déduction au titre des frais et charges. L'abattement de 40 % sur les dividendes n'est pas applicable.

9. RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

En annexe 22.1 est joint le tableau prévu à l'article R. 225.102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de Spirica au cours des cinq derniers exercices.

10. SOLVABILITÉ

en M€	SOLVABILITE II		
	2018	2019	2020
Besoin marge de solvabilité [A] ou SCR	257	228	278
Fonds propres (en dur) ou Tier 1	252	394	347
TSDI - TSR utilisés ou Tier 2 - 3	122	114	134
Total éléments admis en couverture [b]	374	508	481
Taux de couverture [b] / [a]	145%	223%	173%

Fin 2020, le SCR s'élève à 278 M€ et les fonds propres admis en couverture à 481 M€.

La couverture du SCR est satisfaisante au 31/12/2020 et s'établit à 173%.

11. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes annuels, dont lecture vous sera donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

12. EVENEMENTS POST CLOTURE

Il n'y a pas eu d'événements post clôture pour Spirica.

13. PERSPECTIVES POUR 2021

L'activité 2021 de Spirica est prévue à un niveau proche de 2021.

Dans le cadre du référentiel normatif applicable aux compagnies d'assurance européennes (Solvabilité 2), Spirica poursuivra ses actions pour optimiser son besoin en capital. Les conditions de marché obligataires toujours défavorables renforcent cette nécessité.

14. ACTIVITES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

15. ACTIVITE DES FILIALES

UAF LIFE Patrimoine (détenue à 100%) :

La filiale UAF LIFE Patrimoine a poursuivi son activité au cours de l'exercice 2020.

L'objet social de la Société n'a pas évolué et reste la distribution de produits d'assurance et de produits financiers à destination des professionnels du patrimoine en tant que plateforme. Le positionnement de l'offre composée principalement des produits SPIRICA a permis d'atteindre les objectifs de collecte et d'encours fixés au budget.

Au 31 décembre 2020, la collecte d'UAF LIFE Patrimoine s'est élevée à 647 M€ et l'encours à 4,6 Md€.

Le chiffre d'affaires de UAF LIFE Patrimoine est de 44,2 M€.

Les produits d'exploitation s'élevant à 44,7 M€ et les charges d'exploitation s'élevant à 41,3 M€, le résultat d'exploitation s'élève dès lors à la somme de 3,4 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice écoulé d'UAF LIFE Patrimoine se solde par un bénéfice net comptable de 2,1 M€.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan d'UAF LIFE Patrimoine s'élevait à 22,8 M€

ISR Courtage (détenue à 100%) :

La filiale ISR COURTAGE a poursuivi son activité d'intermédiaires en produits d'assurance et produits d'assurance et produits financiers auprès de sa clientèle.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020, le chiffre d'affaires d'ISR Courtage s'est élevé à la somme de 0,3 M€.

Les produits d'exploitation s'élevant à 0,2 M€ et les charges d'exploitation s'élevant à 0,1 M€, le résultat d'exploitation s'élève dès lors à la somme de 0,1 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice écoulé d'ISR COURTAGE se solde par un bénéfice net comptable de 0,1 M€.

Au 30 septembre 2020, le total du bilan d'ISR COURTAGE s'élevait à 0,4 M€.

16. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention régie par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été autorisée ou conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Aucune convention régie par l'article L.225-38 du Code de commerce autorisée et conclue au cours d'exercices antérieurs ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

17. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

17.1 Composition du capital social au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le capital social de SPIRICA se compose de 453 028 708 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,51 euros.

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Crédit Agricole Assurances	453 028 705	99,99
Autres	3	N.S.
TOTAL	453 028 708	100,00

17.2 Informations relatives à la participation des salariés au capital social

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions n'a été ouverte cette année.

17.3 Rachat par la société de ses propres actions pour les besoins de la participation des salariés par attribution d'actions

Conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune opération relative à l'achat par la Société de ses propres actions n'a été effectuée.

18. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES (LOI GRENELLE II)

La Société a eu, sur l'exercice 2020 une activité exclusivement administrative et financière. L'incidence des activités de la Société sur l'environnement est extrêmement limitée. Elle consiste essentiellement en consommation d'énergie sous forme d'électricité.

L'activité de la Société étant dédiée à certaines opérations d'assurance de personnes, la principale matière première est le papier. L'usage du papier recyclé est promu dès que possible.

Compte tenu de son impact quasi inexistant sur l'environnement, la Société n'a pas mis en place de moyen de suivi d'indicateur en la matière.

Par ailleurs, la politique en matière de responsabilité sociétale et environnementale des membres du groupe Crédit Agricole, dont la Société, est coordonnée par le groupe Crédit Agricole ; ces informations sont détaillées dans le rapport de gestion de la société Crédit Agricole Assurances et dans le document de référence du groupe Crédit Agricole.

19. PRETS INTERENTREPRISES DE L'ARTICLE L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

La Société n'a conclu aucun prêt visé à l'article L.511-6, 3bis du Code monétaire et financier d'une durée de moins de deux ans avec des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant.

20. LISTE DES SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous rappelons que la Société ne possède aucune succursale.

21. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

21.1 Présentation générale du Conseil d'administration

Spirica est administrée par un Conseil d'administration qui se compose de trois membres au minimum et dix-huit membres au maximum, sous réserve des dérogations prévues par la loi.

21.2 Durée des fonctions des administrateurs

La durée du mandat des administrateurs de Spirica est statutairement fixée à six ans. Les administrateurs sont toujours rééligibles. Les statuts de la Société prévoient une limite d'âge de soixante-dix ans.

21.3 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration est composé de cinq membres.

Noms	Fonction au sein du Conseil
Jean-Jacques DUCHAMP	Président du Conseil d'administration
Daniel COLLIGNON	Administrateur, Directeur Général
Philippe DUMONT	Administrateur
Marie-Pierre GONTARD	Administrateur
Henri LE BIHAN	Administrateur

21.4 Évolution du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2020

Le Conseil d'administration du 29 novembre 2019 a nommé Monsieur Philippe DUMONT en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Frédéric THOMAS, à effet du 1er janvier 2020 et, ce, pour la durée du mandat restant à courir, soit pour une durée venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021. L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2020 a ratifié cette nomination.

21.5 Jetons de présence

Nous vous rappelons qu'aucun jeton de présence n'est attribué aux membres du Conseil d'administration.

21.6 Evolution réglementaires des statuts

La loi dite « Sapin 2 » du 2 juillet 2016 et la loi dite « SOILHI » du 19 juillet 2019 offrent des nouvelles possibilités aux sociétés anonymes. La Société souhaite en bénéficier et ainsi procéder à une mise à jour de ses dispositions statutaires afin de :

- Permettre au Conseil d'administration de modifier le siège social sur tout le territoire ;
- Permettre au Conseil d'administration d'être consulté par voie écrite dans certains domaines ;
- Permettre au Conseil d'administration de modifier les statuts de la société sur délégation préalable de l'Assemblée Générale ;
- Permettre aux Assemblées Générales Ordinaires d'être consultées par voie de visioconférence.

En conséquence, le Conseil d'administration vous propose de modifier en conséquence les articles 4, 14 et 18 des statuts de la Société et de bien vouloir voter favorablement les résolutions correspondantes.

21.7 Liste des mandats des administrateurs

M. Jean-Jacques DUCHAMP

SOCIETE	Forme	Fonctions
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE	SA cotée	Administrateur
CPR AM	SA	Administrateur
GECONA	SA cotée	Représentant permanent de PREDICA - Administrateur
CA VITA	SA Italie	Administrateur
SPIRICA	SA	Administrateur - Président du Conseil
UAF LIFE PATRIMOINE	SA	Administrateur - Président du Conseil
ISR COURTAGE	SA	Représentant permanent de SPIRICA - Administrateur
PACIFICA	SA	Administrateur*
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	SA cotée	Directeur Général Adjoint
RAMSAY GENERALE DE SANTE	SA cotée	Administrateur - Vice Président
SEMMARIS	SA	Représentant permanent de PREDIRUNGIS - Administrateur + Membre du Comité des Nominations et Rémunérations
COMEXPOSIUM	SA	Administrateur**

* : mandats interrompus ou expirés au cours de l'exercice 2020

** : mandats pris au cours de l'exercice 2020

M. Daniel COLLIGNON

SOCIETE	Forme	Fonctions
SPIRICA	SA	Administrateur - Directeur Général
UAF LIFE PATRIMOINE	SA	Administrateur - Directeur Général
ISR COURTAGE	SA	Administrateur - Président - Directeur Général
LA MEDICALE DE France	SA	Administrateur
PF Grand Paris	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
PF Hospitalité Europe	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
Primofamily	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
Patrimmo Commerce	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
Primopierre	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance

* : mandats interrompus ou expirés au cours de l'exercice 2020

** : mandats pris au cours de l'exercice 2020

Mme Marie-Pierre GONTARD

SOCIETE	Forme	Fonctions
SPIRICA	SA	Administrateur
UAF LIFE PATRIMOINE	SA	Administrateur
CA ASSICURAZIONI	SA Italie	Administrateur
CA VITA	SA Italie	Administrateur**

* : mandats interrompus ou expirés au cours de l'exercice 2020

** : mandats pris au cours de l'exercice 2020

M. Philippe DUMONT

SOCIETE	Forme	Fonctions
		DGA en charge des assurances Membre du Comité Exécutif et Membre du Comité de Direction** – DGA en charge du pôle Services financiers spécialisés*
CREDIT AGRICOLE SA	SA cotée	
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	SA cotée	Directeur Général**
PREDICA	SA	Directeur Général**
CACI	SA	Représentant permanent de CAA – Administrateur**
LA MEDICALE DE FRANCE	SA	Censeur**
SPIRICA	SA	Administrateur**
PACIFICA	SA	Administrateur**
CREDIT AGRICOLE VITA SPA	SPA Italie	Vice-Président**
ADICAM	SARL	Membre du Conseil d'administration**
CA INDOSUEZ WEALTH France	SA	Administrateur**
LCL	SA cotée	Administrateur**
KORIAN	SA cotée	Administrateur**
FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS	SICAV	Représentant permanent de PREDICA – Président**
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS	SAS	Représentant permanent de CAA – Président**
CREDIT AGRICOLE INNOVATIONS & TERRITOIRES	SAS	Membre du Comité de surveillance**
FINTECH / INSURTECH VENTURE	SAS	Président du Comité de surveillance**
CA GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM	SAS	Administrateur – Membre du Comité d'audit**
MEDEF	Association	Membre de l'Assemblée générale du MEDEF au titre de la FFA**
Groupe français des BANCASSUREURS	Association loi 1901	Vice-Président**
FCA BANK	SPA Italie	Administrateur – Président*
AGOS DUCATO	SPA Italie	Administrateur – Président*
CA PAYMENT SERVICES	SAS	Administrateur*
CA CONSUMER FINANCE	SA	Directeur Général*
CA LEASING & FACTORING	SA	Administrateur – Président du Comité des nominations*
FIRECA	SAS	Administrateur*
CACI	SA	Administrateur*
FIA NET EUROPE	SA Lux	Administrateur*
ASF	Association loi 1901	Vice-Président du Conseil d'administration*

* : mandats interrompus ou expirés au cours de l'exercice 2020

** : mandats pris au cours de l'exercice 2020

M. Henri LE BIHAN

SOCIETE	Forme	Fonctions
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	SA cotée	Directeur Général Adjoint – Dirigeant effectif
PREDICA	SA	Directeur Général Délégué
CACI	SA	Directeur Général (Non Administrateur)
LA MEDICALE DE France	SA	Administrateur
SPIRICA	SA	Administrateur
FINAREF RISQUES DIVERS	SA	Administrateur
FINAREF VIE	SA	Administrateur*
Assur&Me	SASU	Président
CA CONSUMER FINANCE	SA	Administrateur
CA GRAND CRUS	SAS	Représentant permanent de PREDICA - Administrateur
Crédit agricole SA	SA	Membre du Comité de Direction
Space Lux	SA Lux	Administrateur – Président du CA
ADICAM	SARL	Administrateur**

* : mandats interrompus ou expirés au cours de l'exercice 2020

** : mandats pris au cours de l'exercice 2020

21.8 Mandats d'administrateurs

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée.

21.9 Mandats des Commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée.

21.10 Délégations en matière d'augmentation de capital

Néant

21.11 Convention entre un Dirigeant, actionnaire significatif et une filiale

Au cours de l'exercice 2020, la société a conclu deux conventions courantes conclues à des conditions normales avec sa filiale UAF Life Patrimoine.

En raison de leur organisation sous la forme d'une Business Unit, la société Spirica a procédé à l'inscription d'un établissement secondaire de la société à LYON dans les locaux d'UAF Life Patrimoine (immeuble Le Forum) pour ses collaborateurs travaillant à Lyon et la société UAF Life Patrimoine a procédé à l'inscription d'un établissement secondaire dans les locaux de Spirica (sis 31, rue Falguière) à Paris pour ses collaborateurs travaillant à Paris.

Dans ces conditions, pour matérialiser les bureaux occupés par ses collaborateurs dans les locaux de l'autre entité, Spirica et sa filiale UAF Life Patrimoine ont conclu deux conventions de mise à disposition de locaux à titre gratuit :

- La première est relative aux locaux de Spirica à Paris mis à disposition d'UAF Life Patrimoine à titre gratuit relativement aux bureaux occupés par les collaborateurs d'UAF Life Patrimoine ;
- La seconde est relative aux locaux d'UAF Life Patrimoine à Lyon mis à disposition de Spirica à titre gratuit relativement aux bureaux occupés par les collaborateurs de Spirica.

Les membres du Conseil d'administration, en date du 24 juillet 2020, ont validé à l'unanimité la souscription par la Société d'un emprunt subordonné auprès de Crédit Agricole Assurances. L'émission concernait des Titres Subordonnés Remboursables (TSR) et a été réalisée à destination exclusive de la société mère de Spirica, pour un montant de trente millions d'euros (30.000.000 €). Les titres ont été émis au taux d'intérêt annuel fixe de 1,371 % et l'échéance de remboursement est fixée à 10 ans.

Cette convention est conclue à des conditions normales et habituelles pour ce type d'opérations.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées.

Paris, le 16 avril 2021

Le Conseil d'Administration

22. ANNEXE 1

22.1 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

	en K€				
	2016	2017	2018	2019	2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	141 045	181 045	181 045	231 045	231 045
Nombre d'actions ordinaires existantes	276 558 120	354 989 493	354 989 493	453 028 708	453 028 708
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droits de vote) existants	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 253 238	1 070 338	1 013 326	1 391 767	1 235 192
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 277	14 255	14 726	15 196	22 818
Impôts sur les bénéfices	-1 470	-2 450	-543	-1 228	-3 165
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 178	9 886	11 765	11 736	17 529
Résultat distribué	0	0	0	0	11 736
RESULTAT PAR ACTIONS					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,04	0,04	0,04	0,03	0,05
Résultat après impôts et participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,03	0,03	0,03	0,03	0,04
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	83	93	95	100	108
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 090	4 768	4 730	5 175	5 602
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	2 259	2 648	2 708	2 572	2 849

Spirica

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Spirica

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Spirica,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Spirica relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres non cotés

Les « Placements » et les « Placements des contrats en unités de compte » au bilan de votre société totalisent 10,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Se référer à la note 2.3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les placements financiers et immobiliers non cotés représentent un montant significatif.</p> <p>Au bilan, les placements immobiliers et financiers sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant, retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est donc un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.</p>	<p>Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">► Mise à jour de notre connaissance de l'environnement de contrôle interne lié au processus de détermination de la valorisation de ces actifs financiers et immobiliers.► Pour les actifs valorisés en utilisant des modèles de valorisation internes :<ul style="list-style-type: none">► examen des hypothèses, des méthodes et des paramètres utilisés au regard des pratiques de marché et du contexte économique ;► analyse des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2020.

Pour les actifs immobiliers (immeubles détenus en direct et parts de sociétés civiles immobilières ou à objet foncier), la valeur retenue est soit la valeur vénale soit la somme des loyers actualisés suivant le taux de rendement attendu.

Pour les actifs financiers non cotés, votre société utilise différentes méthodes de valorisation en fonction de la nature du titre :

- ▶ valeur Liquidative calculée par le valorisateur pour les actions de SICAV et les parts de FCP ;
- ▶ valeur Liquidative transmise par la société de gestion pour les parts de FCPR ;
- ▶ valorisation déterminée en interne suivant des méthodes d'analyse multicritères pour les sociétés non cotées détenues en direct.

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et compte tenu de l'incertitude de l'environnement économique, nous considérons l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit du fait des jugements d'experts et de la direction, et de la variété et de la complexité des méthodes mises en œuvre pour leur évaluation.

- ▶ Pour les actifs valorisés par des sociétés de gestion externes au groupe Crédit Agricole Assurances et pour les actifs immobiliers :
 - ▶ comparaison des valorisations retenues au 31 décembre 2020 avec les rapports transmis par les sociétés de gestion d'actifs et les experts immobiliers ;
 - ▶ pour les actifs dont l'activité sous-jacente est touchée par la crise sanitaire : examen des rapports des experts indépendants en analysant la correcte prise en compte des risques liés.
- ▶ Pour les actifs dont la valorisation retenue a été établie à une date antérieure à la clôture : étude des analyses menées par votre groupe pour contrôler l'absence d'écart significatif entre les valorisations retenues et les valorisations à la date de clôture.
- ▶ Appréciation du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception des points ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 29 mai 2017.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles relatives à la marge de solvabilité (Solvabilité II) extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du Code des assurances.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Spirica par votre assemblée générale du 5 mai 2011 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 28 décembre 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme-Eric Gras

Olivier Drion

BILAN

ARRETE A FIN DECEMBRE 2020

ACTIF	2020	2019
€		
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	0	0
2. Actifs incorporels	8 051 049	7 500 634
3. Placements :	6 287 413 595	5 939 173 927
3a Terrains et constructions	562 637 413	610 862 986
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	132 147 398	121 155 288
3c Autres placements	5 592 628 784	5 207 155 653
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte et aux contrats diversifiés	4 300 482 144	3 632 957 176
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0	0
5a Provisions pour primes non acquises (non vie)	0	0
5b Provisions d'assurance vie	0	0
5c Provisions pour sinistre (vie)	0	0
5d Provisions pour sinistre (non-vie)	0	0
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	0	0
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	0	0
5g Provisions pour égalisation	0	0
5i Autres provisions techniques (non-vie)	0	0
5i Autres provisions techniques (vie)	0	0
6. Créances :	28 882 715	29 470 684
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	4 167 476	4 486 623
.6aa Primes acquises non émises	0	0
.6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 167 476	4 486 623
6b Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
6c Autres créances :	24 715 239	24 984 061
.6ca Personnel	1 441	4 281
.6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 462 265	12 731 772
.6cc Débiteurs divers	12 251 534	12 248 008
7. Autres actifs:	19 583 303	16 937 533
7a Actifs corporels d'exploitation	466 581	420 567
7b Comptes courants et caisses	19 116 722	16 516 965
8. Comptes de régularisation - Actif :	63 191 223	63 009 144
8a Intérêts et loyers acquis non échus	50 648 012	49 842 425
8b Frais d'acquisition reportés	0	0
8c Autres comptes de régularisation	12 543 210	13 166 718
9. Différence de conversion	0	0
Total de l'actif	10 707 604 029	9 689 049 097

BILAN

ARRETE A FIN DECEMBRE 2020

PASSIF	2020	2019
€		
1. Capitaux propres :	310 607 706	305 744 038
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	231 044 641	231 044 641
1b Primes liées au capital social	508 277	508 277
1d Autres réserves	21 670 052	20 744 622
1e Report à nouveau	39 855 637	41 710 907
1f Résultat de l'exercice	17 529 099	11 735 591
2. Passifs subordonnés	156 865 425	156 857 000
3. Provisions techniques brutes :	5 294 807 518	5 185 758 612
3a Provisions pour primes non acquises	0	0
3b Provisions d'assurance vie	5 214 135 291	5 105 400 330
3b Provisions d'assurance non-vie	0	0
3c Provisions pour sinistres (vie)	0	0
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	0	0
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristourne (vie)	80 672 227	80 358 282
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristourne (non-vie)	0	0
3g Provisions pour égalisation	0	0
3h Autres provisions techniques (vie)	0	0
3i Autres provisions techniques (non-vie)	0	0
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	4 315 163 063	3 679 600 990
5. Provisions pour risques et charges	413 395	410 881
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
7. Autres dettes :	592 957 747	329 011 337
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	17 018 236	18 396 537
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	5 040 270	3 894 352
7d Dettes envers des établissements de crédit	0	0
7e Autres dettes :	570 899 240	306 720 448
.7eb Autres emprunts, dépôts, et cautionnements reçus	286 481 342	278 632 955
.7ec Personnel	1 924 601	1 927 666
.7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	15 925 243	16 819 249
.7ee Créanciers divers	266 568 055	9 340 578
8. Comptes de régularisation - Passif	36 789 177	31 666 239
9. Différence de conversion	0	0
Total du passif	10 707 604 029	9 689 049 097

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	2020	2019
€		
Engagements reçus :		
- avals, cautions et garanties de crédits	211 023 133	200 000 000
- titres et actifs acquis avec engagement de revente		
- autres engagements sur titres, actifs, ou revenus	211 023 133	200 000 000
- autres engagements donnés		
Engagements donnés :		
- avals, cautions et garanties de crédits	117 697 081	386 432 439
- titres et actifs acquis avec engagement de revente		
- autres engagements sur titres, actifs, ou revenus	117 697 081	386 432 439
- autres engagements donnés		
Valeurs appartenant à des institutions financières		
Autres valeurs détenues		

COMPTE DE RÉSULTAT

ARRETE A FIN DECEMBRE 2020

Compte technique de l'assurance vie	Opérations brutes 2020	Cessions et rétrocessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
€				
1. Primes	1 235 317 025	-125 159	1 235 191 867	1 391 766 559
2. Produit des placements :	260 354 305		260 354 305	233 656 089
2 a Revenus des placements	198 822 179		198 822 179	191 774 666
2 b Autres produits des placements	15 569 818		15 569 818	14 266 883
2 c Profits provenant de la réalisation des placements	45 962 308		45 962 308	27 614 541
3. Ajustements A.C.A.V. (plus-values)	562 066 778		562 066 778	353 052 579
4. Autres produits techniques	2 678 324		2 678 324	2 080 383
5. Charges des sinistres :	-566 927 172	0	-566 927 172	-516 674 699
5 a Prestations et frais payés	-566 927 172	0	-566 927 172	-516 674 699
5 b Charges des provisions pour sinistres	0	0	0	0
6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques :	-671 746 781	-349 737	-672 096 518	-1 182 652 492
6 a Provisions d'assurance-vie	-195 737 011	-366 271	-196 103 282	-420 387 948
6 b Provisions sur contrats en unités de compte	-473 837 803		-473 837 803	-761 637 835
6 c Autres provisions techniques	-2 171 968	16 535	-2 155 433	-626 709
7. Participation aux résultats	-73 028 165	-16 535	-73 044 699	-99 164 275
8. Frais d'acquisition et d'administration :	-89 373 875	-49 176	-89 423 051	-80 259 564
8 a Frais d'acquisition	-15 029 884		-15 029 884	-15 756 560
8 b Frais d'administration	-74 343 991		-74 343 991	-64 442 872
8 c Commissions reçues des réassureurs		-49 176	-49 176	-60 132
9. Charges des Placements :	-74 153 512	0	-74 153 512	-35 277 986
9 a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-16 328 585	0	-16 328 585	-15 040 684
9 b Autres charges des placements	-8 964 425		-8 964 425	-10 603 349
9 c Pertes provenant de la réalisation de placements	-48 860 502		-48 860 502	-9 633 953
10. Ajustement A.C.A.V. (moins-values)	-557 764 081		-557 764 081	-48 999 603
11. Autres charges techniques	-4 865 785		-4 865 785	-4 804 148
12. Produits des placements transférés	-5 585 741		-5 585 741	-6 202 086
Résultat technique de l'assurance vie	16 971 322	-540 606	16 430 716	6 520 757

COMPTE DE RÉSULTAT

ARRETE A FIN DECEMBRE 2020

Compte de résultat non technique		OPÉRATIONS	OPÉRATIONS
€		2020	2019
1. Résultat technique de l'assurance non-vie		0	0
2. Résultat technique de l'assurance vie		16 430 716	6 520 757
3. Produits des placements :		0	0
3 a Revenu des placements		0	0
3 b Autres produits des placements		0	0
3 c Profits provenant de la réalisation des placements		0	0
4. Produits des placements alloués		0	0
5. Charges des placements :		0	0
5 a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		0	0
5 b Autres charges des placements		0	0
5 c Pertes provenant de la réalisation des placements		0	0
6. Produits des placements transférés		5 585 741	6 202 086
7. Autres produits non techniques		348 043	598 700
8. Autres charges non techniques		0	0
9. Résultat exceptionnel :		-1 080 645	0
9 a Produits exceptionnels		0	0
9 b Charges exceptionnelles		-1 080 645	0
10. Participation des salariés		-589 332	-358 185
11. Impôt sur les bénéfices		-3 165 424	-1 227 767
12. Résultat de l'exercice		17 529 099	11 735 591



**ETATS FINANCIERS
ANNUELS**

EXERCICE 2020

SOMMAIRE

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS	4
1.1 Faits marquants	4
1.2 Activité commerciale	4
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	5
2.1 Principes généraux	5
2.2 Changement comptable	5
2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan	5
2.3.1 Actifs incorporels	5
2.3.2 Placements	6
2.3.3 Instruments Financiers à Terme	7
2.3.4 Immobilisations corporelles	7
2.3.5 Provisions techniques	7
2.3.6 Opérations de réassurance	9
2.3.7 Créances et dettes	9
2.3.8 Comptes de régularisation	9
2.3.9 Engagements de retraite	9
2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat	10
2.4.1 Primes	10
2.4.2 Sinistres	10
2.4.3 Produits et charges des placements	10
2.4.4 Allocation des produits financiers	10
2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination	10
3. EVENEMENTS POST CLOTURE	12
4. INFORMATIONS SUR LE BILAN	12
4.1 Mouvements sur les actifs incorporels	12
4.2 Mouvements sur les placements	13
4.2.1 Terrains et constructions	13
4.2.2 Entreprises liées et participations	13
4.2.3 Autres placements	15
4.2.4 Etat récapitulatif des placements	16
4.2.5 Instruments financiers à terme	17
4.3 Tableau des filiales et participations	17
4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	18
4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations	18
4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations	18
4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable	18
4.6 Comptes de régularisation actif et passif	19
4.7 Etat des créances et dettes	19
4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres	21
4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres	21
4.8.2 Composition du capital social	21
4.8.3 Composition de l'actionnariat	21
4.8.4 Emprunt subordonné	22
4.9 Provisions techniques non-vie	22
4.9.1 Provisions pour risques en cours et prévisions de recours	22
4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer	22
4.10 Provision pour risques et charges	23
4.11 Divers engagements hors bilan	23
5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	24
5.1 Résultat technique par catégorie Vie	24
5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie	24
5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions	24
5.3.1 Primes brutes émises	24
5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe	24
5.3.3 Mouvements de portefeuille	24
5.4 Produits et charges des placements	24
5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)	25
5.6 Participation des assurés	25
5.7 Charges de personnel	25

5.8	Produits et charges exceptionnelles	26
5.9	Autres produits et charges non techniques	26
5.10	Impôts sur les bénéfices	26
5.10.1	Analyse de la charge d'impôts	26
5.10.2	Informations sur la situation fiscale différée	27
5.10.3	Intégration fiscale	27
6.	AUTRES INFORMATIONS	28
6.1	Effectif moyen du personnel	28
6.2	Consolidation	28
6.3	Rémunération des dirigeants	28
6.4	Détail des engagements des Contrats Diversifiés	28
6.5	Honoraires des commissaires aux comptes	28
7.	ANNEXES	29
7.1	Annexe 1 : Résultat technique par catégories	30
7.2	Annexe 2 : Tableau des filiales et participations	31

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Spirica est une société anonyme au capital de 231.044.641 euros dont l'actionnaire principal est Crédit Agricole Assurances SA.

Spirica, régie par le Code des assurances, est agréée pour contracter sous forme d'assurance directe ou de réassurance, des engagements dont l'exécution dépend de la vie humaine, des engagements pour faire appel à l'épargne en vue de la capitalisation.

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS

1.1 Faits marquants

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2020 il a été décidé la mise en distribution des premiers dividendes de Spirica auprès de ses actionnaires pour un montant de 13,6 M€.

Spirica a généré en 2020 un résultat net positif, dont le montant net après impôts s'élève à 17,5 M€.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays.

En 2020, Spirica n'a pas noté d'effets significatifs sur son activité en lien avec l'épidémie.

En revanche la chute brutale des marchés financiers au 1^{er} trimestre 2020 et son impact sur la valeur des foncières cotées a conduit Spirica à enregistrer des moins-values sur ces titres conduisant à une baisse du rendement des fonds euros.

Spirica a versé à la FFA 1 081K€ dans le cadre de la contribution au fonds de solidarité en faveur des TPE dans le contexte de la crise liée au Covid.

Afin de limiter les impacts négatifs de cette épidémie, Spirica a mis en place son plan de continuité d'exploitation.

Crédit Agricole S.A., qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, subira notamment les conséquences de la crise sur ses revenus et son résultat.

L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade

1.2 Activité commerciale

En 2020, le chiffre d'affaires de Spirica s'est établi à 1 235 M€, soit -11,2% par rapport à l'année 2019. Le taux d'UC sur le chiffre d'affaires 2020 s'établit à 52,5%. Par rapport à l'année dernière, le taux d'UC est en hausse de +7,5 pts.

Les prestations enregistrées en 2020 représentent 558 M€, soit un taux de chute annualisé 2020 de 6,2%. Le taux d'UC sur les prestations est de 24,5%.

A fin 2020, pas d'impact COVID à noter sur les prestations décès.

Le flux net d'arbitrages représente +141 M€ en 2020. Par rapport à l'année dernière, ceci représente une hausse de +224 M€.

En conséquence, la collecte nette réalisée en 2020 est de 660 M€ et le taux d'UC de 97,3%.

Par rapport à l'année dernière, ceci représente une baisse de -213 M€, soit -24,4%, en lien avec la baisse de la collecte brute et la hausse des prestations.

Les provisions mathématiques 2020 s'établissent à 9,4 Md€ dont 45,3% en UC.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de SPIRICA sont établis conformément aux dispositions des articles L.123-12 à L.123-22 du code de commerce sous réserve des dispositions particulières applicables aux sociétés d'assurance prévues par le Code des assurances et l'ANC.

Il s'agit principalement des dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 transposant, en droit français, la directive européenne de 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance.

En 2015, dans le cadre de la transposition de la directive Solvabilité II par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, les prescriptions comptables applicables aux entreprises d'assurance ont été transférées vers l'ANC.

L'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ont notamment modifié l'architecture du code des assurances.

Ainsi, désormais l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires de nature comptable sont regroupées au titre IV du livre III du code des assurances.

Les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont, quant à elles, été abrogées à compter du 1er janvier 2016 et ont été transférées dans le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Ce transfert s'est fait à prescriptions comptables constantes. Aussi, ce règlement n'a entraîné aucun changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 est venu modifier le règlement ANC n°2015-11 afin d'y procéder à des corrections formelles (tables incomplètes, renvois entre articles erronés).

A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement ANC n°2015-11, les dispositions du Plan Comptable Général 2014 (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06, 2016-07, 2017-01, 2018-01 et 2018-07) sont applicables.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- principe de continuité d'exploitation
- principe de permanence des méthodes
- principe de prudence
- principe de non compensation
- principe de séparation des exercices

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires), sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

2.2 Changement comptable

En 2020, Spirica n'a pas été impacté par des changements de la réglementation comptable.

Il y a eu un changement de méthode comptable au cours de l'exercice afin d'être conforme avec les pratiques du groupe. Désormais les parts non libérées des actifs (FCPR) sont désormais enregistrées comptablement.

2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan

2.3.1 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires sans substance physique. Les actifs incorporels comprennent notamment les logiciels qui sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à partir de la date de mise en service.

Ils comprennent également le système d'information Sylvéa, développé par les équipes informatiques de Spirica pour gérer les contrats des assurés. Sylvéa est composé d'une série de modules. Les modules jugés obsolètes font l'objet d'une mise au rebut et ceux jugés pérennes voient leur plan d'amortissement révisé avec un ré étalement sur 5 années supplémentaires. Dans ce cadre une note est rédigée, précisant et détaillant les modalités du ré étalement effectué.

Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

2.3.2 Placements

Placements immobiliers (Terrains et constructions)

Il s'agit de parts de SCPI, de SCI et d'OPCI, enregistrées à leur coût d'acquisition. Les revenus de placements sont constitués de loyers trimestriels ou de dividendes reversés par les organismes qui en sont les gestionnaires.

Les placements immobiliers sont évalués conformément aux dispositions de l'article R.343-10 du Code des assurances et de l'article 121-3 du règlement ANC n°2015-11.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Titres à revenus fixes (relevant de l'article R 343-9)

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus. La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actifs ou passifs.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Conformément aux dispositions de l'article R 343-9 du Code des assurances et le règlement ANC n°2015-11, les moins-values éventuelles de ces actifs ne font pas l'objet d'une dépréciation. Cependant, une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré « que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal ». Le risque de contrepartie s'apprécie, conformément aux articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC l'avis n°2006-07 du 30 juin 2006 du Conseil National de la Comptabilité, au regard de toute information évoquant « des difficultés financières importantes » rencontrées par le débiteur. Ce risque de crédit est apprécié en fonction des indications objectives de difficultés financières importantes de l'émetteur, telles qu'exposées dans le règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre III Section 1.

Titres à revenus variables (relevant de l'article R 343-10)

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Ils sont évalués conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre II :

- titres cotés : le dernier cours coté de l'exercice,
- titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- actions de SICAV et FCP : la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable, conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre III Section 2. Il y a eu au 31/12/2020 une dotation complémentaire à la provision pour dépréciation durable déjà constatée lors de l'exercice précédent. En effet, Spirica a suivi la recommandation du 15 décembre 2008 pour les organismes d'assurance émise par le CNC et l'ACPR pour l'arrêté des comptes en période de crise financière.

Pour mémoire, la moins-value latente présente à l'arrêté un caractère durable si elle satisfait à l'un des critères suivants :

- Il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation durable à l'arrêté précédent.
- Le placement a constamment présenté une moins-value latente de plus de 20% (30% en cas de forte volatilité des marchés) sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté.
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra pas recouvrer tout ou partie de la valeur comptable des placements.

Le montant de la provision pour dépréciation durable est déterminé :

- Par rapport à une valeur vénale - c'est à dire aux conditions actuelles du marché - quand Spirica envisage de céder à court terme le placement ou n'a pas la capacité à le détenir durablement,
- D'après une valeur intrinsèque quand l'entreprise a la capacité de détenir durablement ce placement (adéquation actif/passif compatible, situation de cash-flows futurs positive). Cette valeur intrinsèque est déterminée selon une approche multicritères tenant compte de l'horizon de détention envisagé.

Les valeurs recouvrables des titres R.343-10 sont déterminées de la manière suivante :

- Pour les titres cotés, la valorisation est issue des fournisseurs de données financières.
- Pour les actions de SICAV et parts de FCP, la Valeur Liquidative est calculée par le valorisateur de la SICAV ou du FCP.
- Pour les titres non cotés de type FCPR, la valorisation (Valeur Liquidative auditée) est transmise par la société de gestion

semestriellement et est établie selon les normes de la profession (EVCA) ; pour les titres des sociétés non cotées détenues en direct, la valorisation est issue de méthodes d'analyse basées essentiellement soit sur les Discounted Cash Flows, soit sur les multiples de Résultat ou encore sur l'Actif Net Réévalué.

Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a élargi les listes d'actifs par lesquels les entreprises d'assurance peuvent représenter leurs engagements réglementés, aux prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, via des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts. Par ailleurs, les titres amortissables font l'objet d'un amortissement de surcote/décote. Pour ceux que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir à échéance, les éventuelles dépréciations résultent d'un risque de crédit avéré de l'émetteur.

Placements représentatifs des contrats en Unités de Compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.343-13 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre II Titre II.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

Placements représentatifs des contrats diversifiés

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats diversifiés suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.134-1 du Code des assurances.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

2.3.3 Instruments Financiers à Terme

Il s'agit d'instruments de couverture face au risque de hausse des taux d'intérêts qui impacterait la valeur du portefeuille obligataire.

La prime de souscription est comptabilisée en charge à payer et amortie linéairement sur la durée du contrat.

Le montant de l'engagement de couverture est comptabilisé dans les engagements reçus hors bilan.

2.3.4 Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont des actifs physiques détenus, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'ils soient utilisés au-delà de l'exercice en cours.

Ces autres actifs corporels font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- matériel de transport : 5 ans
- matériel de bureau : 5 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier de bureau : 5 ans

2.3.5 Provisions techniques

Les provisions techniques ont été calculées conformément aux prescriptions du Code des Assurances. Elles sont mentionnées dans le règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre IV Chapitre II et Chapitre III..

Elles se composent des éléments suivants :

Les provisions mathématiques (art R343-3)

Elles représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés. Elles correspondent à la différence des valeurs actuelles probables des engagements de l'assureur et des engagements des assurés.

Les valeurs actuelles probables sont calculées en fonction de taux d'intérêt techniques et de tables de mortalité.

Les provisions mathématiques des rentes

Elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

La provision pour participation aux bénéfices (art R343-3 du Code des assurances)

Elle correspond au montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

La réserve de capitalisation

Selon l'article R343-3 du Code des assurances, cette réserve est destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.

Elle est mouvementée lors des sorties (ventes ou conversions), réalisées avant leur échéance, des valeurs amortissables réglementées, à l'exception des obligations à taux variable.

La provision globale de gestion

Elle est destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs.

La provision globale de gestion est dotée, à concurrence du montant des charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes, sur l'épargne gérée ou par des prélèvements sur produits financiers.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020.

La provision pour aléas financiers

Elle est destinée à compenser la baisse des rendements de l'actif.

La provision pour aléas financiers doit être dotée lorsque, à l'inventaire, le rapport entre les intérêts techniques et la participation aux bénéfices minimum garantie sur les provisions mathématiques moyennes est supérieur à 80% du taux de rendement réel des actifs.

Elle correspond alors à la différence entre les provisions mathématiques d'inventaire et celles calculées avec 80% du rendement réel des actifs.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020.

La provision pour risque d'exigibilité (article R 343-3 du Code des assurances)

Elle est destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10. Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a modifié le champ d'application de la PRE (article R. 331-5-1) : il en exclut les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, dès lors que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de les détenir jusqu'à leur maturité.

Les actifs relevant du champ de la PRE étant en moins-value latente globale depuis le 31/12/2011, une PRE a été enregistrée. Conformément à l'article R.343-6, Spirica a retenu un étalement de la provision sur une durée de 8 années.

Il n'y a pas eu de PRE à constituer en 2020.

La provision pour frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020

La provision pour égalisation

Pour les opérations d'assurance vie, la provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020.

La provision pour primes non acquises

Elle est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020.

La provision pour garantie plancher des contrats en unités de compte

Cette provision est destinée à couvrir une garantie minimum accordée aux assurés lorsque la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale, suite à l'évolution des marchés boursiers.

Aucune provision pour risque plancher n'a dû être constituée sur les comptes de Spirica.

2.3.6 Opérations de réassurance

Spirica réassure le risque lié à la garantie accessoire, à souscription facultative, d'exonération des cotisations en cas d'incapacité temporaire totale de travail de l'assuré ou d'invalidité permanente totale sur le contrat Madelin commercialisé depuis 2012.

A compter de l'exercice 2013, Spirica réassure également la garantie décès accessoire présente en souscription facultative dans la plupart des produits d'assurance vie qu'elle commercialise.

Le montant des primes cédées pour l'exercice 2020 s'élève à 125 k€ (dont 84 k€ de garantie plancher et 41 k€ de garantie de table).

2.3.7 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont suivies selon leur antériorité.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de risque probable de non recouvrement, pour le montant correspondant à ce risque.

Les soldes des comptes courants bancaires ouverts au sein du même établissement de crédit font l'objet d'une compensation.

Les découverts bancaires sont inscrits en dettes envers les établissements de crédit.

2.3.8 Comptes de régularisation

Intérêts

A l'actif, ce poste comprend essentiellement les intérêts courus des portefeuilles obligataire et immobilier, les intérêts courus calculés sur les avances sur polices consenties aux assurés et les intérêts du prêt consenti à Nortia, soit respectivement 46 202k€, 4 426€ et 20k€.

Frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2020.

Autres comptes de régularisation

A l'actif, ce poste comprend principalement la différence sur prix de remboursement à percevoir correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur de remboursement des titres amortissables sur leur valeur d'acquisition, soit 11 013 K€ au 31/12/2020.

Au passif, ce poste correspond essentiellement aux amortissements des différences sur les prix de remboursement, correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur d'acquisition des titres amortissables sur leur valeur de remboursement, soit 36 789 K€ au 31/12/2020.

2.3.9 Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité, sur l'ensemble des effectifs. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Les taux retenus sont les suivants :

- Taux d'inflation : 1,75%
- Le taux d'intérêt est fonction de la moyenne des émissions corporate 'AA' (indice iBoxx)
- Augmentation des salaires : 1,75%
- Taux de mobilité (< 50 ans) : 7%
- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les salariés ayant plus de 45 ans à la clôture, 67 ans pour les autres.

2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat

2.4.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, hors taxes, nettes d'annulation, et aux variations de provisions pour primes à émettre ou à annuler.

2.4.2 Sinistres

Les sinistres comprennent le montant des prestations réglées durant l'exercice.

2.4.3 Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de provisions, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir et les produits divers ainsi que les profits provenant de la réalisation des placements (plus-values sur cessions de placements, reprises sur la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les profits nets de change réalisés et la reprise de la provision pour pertes de change, ainsi que les reprises de provision pour dépréciation à caractère durable.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles et aux provisions des placements, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements (moins-values sur cessions, dotation à la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées et la dotation à la provision pour perte de change.

Les plus et moins-values sur cessions de placements sont déterminées selon la méthode du « Premier Entré, Premier Sorti ».

Les cessions de certaines valeurs mobilières amortissables (obligations et titres de créances négociables) donnent lieu à des versements ou à des prélèvements sur la réserve de capitalisation selon le résultat de la vente. Cette réserve réglementaire est inscrite dans un poste spécifique des capitaux propres.

Le produit net des placements est ventilé en deux parties :

- D'une part, la partie correspondant à la rémunération financière des fonds propres,
- D'autre part, celle correspondant à la rémunération des provisions techniques (représentant les engagements envers les assurés).

2.4.4 Allocation des produits financiers

Les produits et charges de placement sont enregistrés au compte de résultat technique de l'activité vie. En fin d'exercice, les parts des produits nets de placements rémunérant, d'un côté, les capitaux propres et de l'autre, les provisions techniques non-vie sont respectivement transférées au compte de résultat non technique et au compte de résultat de l'activité non-vie, pour des montants calculés selon l'article 337-11 du règlement ANC 2015-11.

Au 31 décembre 2020, les produits nets des placements ont été réaffectés du compte de résultat vie au compte de résultat non technique pour un montant de 5.6 millions d'euros.

2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination

En cours d'exercice, les charges relatives aux frais généraux sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur engagement. Lors de l'arrêté, ces comptes sont soldés par affectation des charges vers des comptes de charges par destination.

Les charges sont ainsi réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres,
- frais d'acquisition,
- frais d'administration,
- charges des placements,
- autres charges techniques.

Le reclassement des charges s'effectue directement sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative, chaque fois que l'affectation directe est possible.

Toutes les dépenses non affectables directement à une destination sont enregistrées dans des centres analytiques pour être ensuite réparties par l'application de clés de répartition, révisées à chaque clôture et fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables et directement liés à la nature des charges concernées.

3. EVENEMENTS POST CLOTURE

Il n'y a pas eu d'événements post clôture pour Spirica.

4. INFORMATIONS SUR LE BILAN

4.1 Mouvements sur les actifs incorporels

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	900	239	0	0	1 139
 Autres actifs incorporels	 17 242	 2 081	 0	 0	 19 323
Immobilisations en cours	988	2 105	0	2 081	1 011
Total valeurs brutes	19 130	4 425	0	2 081	21 474

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2019	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	831	51	0	0	882
 Autres actifs incorporels	 10 797	 1 743	 0	 0	 12 540
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Total amortissements ou provisions	11 629	1 794	0	0	13 423

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2019	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	70	188	0	0	258
 Autres actifs incorporels	 6 445	 338	 0	 0	 6 783
Immobilisations en cours	988	2 105	0	2 081	1 011
Total valeurs nettes	7 501	2 631	0	2 081	8 051

Les « autres actifs incorporels » correspondent à l'investissement informatique engagé pour le système de gestion des contrats d'assurance vie et capitalisation « Sylvéa ». Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

4.2 Mouvements sur les placements

4.2.1 Terrains et constructions

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Terrains et Constructions	615 191	242 496	-288 937	0	568 750
Total valeurs brutes	615 191	242 496	-288 937	0	568 750

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Terrains et Constructions	0	0	0	0	0
Total amortissements ou provisions	0	0	0	0	0

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2019	Augmentation s nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Terrains et Constructions	615 191	242 496	-288 937	0	568 750
Total valeurs nettes	615 191	242 496	-288 937	0	568 750

4.2.2 Entreprises liées et participations

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable	63 523	9 849	0	0	73 372
Obligations ou autres titres à revenus fixes	57 633	2 138	-995	0	58 776
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total valeurs brutes	121 156	11 987	-995	0	132 148

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2019	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable					
Obligations ou autres titres à revenus fixes	180	84	-4		261
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total amortissements ou provisions	180	84	-4	0	261

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2019	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Actions ou autres titres à revenus variable	63 523	9 849	0	0	73 372
Obligations ou autres titres à revenus fixes	57 452	2 054	-991	0	58 515
Dépôts	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0	0	0	0	0
Total valeurs nettes	120 975	11 903	-991	0	131 887

4.2.3 Autres placements

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	3 543 411	483 569	-210 349	0	3 816 631
Actions ou autres titres à revenus variable	1 322 254	1 956 081	-2 050 266	276 787	1 504 856
Prêts	240 900	0	-70 933		169 967
Dépôts	100 590	0	0		100 590
Placements afférents aux contrats en unités de compte	3 632 957	1 439 239	-771 714		4 300 482
Total valeurs brutes	8 840 112	3 878 889	-3 103 262	276 787	9 892 526

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	18 903	4 883	-291		23 494
Actions ou autres titres à revenus variable	0				0
Prêts	0				0
Dépôts	1 239	156			1 395
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0				0
Total amortissements ou provisions	20 142	5 039	-291	0	24 889

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2019	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2020
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	3 524 509	478 686	-210 058	0	3 793 137
Actions ou autres titres à revenus variable	1 322 254	1 956 081	-2 050 266	276 787	1 504 856
Prêts	240 900	0	-70 933	0	169 967
Dépôts	99 351	-156	0	0	99 195
Placements afférents aux contrats en unités de compte	3 632 957	1 439 239	-771 714	0	4 300 482
Total valeurs nettes	8 819 971	3 873 850	-3 102 971	276 787	9 867 637

4.2.4 Etat récapitulatif des placements

	(en milliers d'euros)			(en milliers d'euros)		
	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
I. PLACEMENTS						
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	568 750	562 637	615 613	615 191	610 863	667 068
2. Actions et autres titres à revenus variables, autres que les parts d'OPCVM	302 038	302 038	301 670	348 272	348 272	415 397
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	710 813	710 813	734 671	415 543	415 543	430 997
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	565 376	565 376	570 358	621 962	621 962	624 296
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	3 875 407	3 851 652	4 209 984	3 601 044	3 581 961	3 880 904
6. Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	70 654	70 654	70 654	240 900	240 900	240 900
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	100 590	99 195	117 697	100 590	99 351	118 115
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	99 313	99 313	99 313	0	0	0
10. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte :	4 300 482	4 300 482	4 300 482	3 632 958	3 632 958	3 632 958
Placements immobiliers	1 935 647	1 935 647	1 935 647	1 594 591	1 594 591	1 594 591
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	62 413	62 413	62 413	41 614	41 614	41 614
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	363 402	363 402	363 402	389 577	389 577	389 577
Autres OPCVM	1 537 212	1 537 212	1 537 212	1 305 660	1 305 660	1 305 660
Obligations et autres titres à revenu fixe	401 808	401 808	401 808	301 516	301 516	301 516
11. Autres instruments financiers à terme :	2 338	1 488	65	2 338	1 823	236
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0	0	0	0
Stratégies de rendement	2 338	1 488	65	2 338	1 823	236
Autres opérations	0	0	0	0	0	0
II. TOTAL DES PLACEMENTS (lignes 1 à 11)	10 595 761	10 563 650	11 020 507	9 578 796	9 553 632	10 010 871
a) Dont :						
- Placements évalués selon l'article R 343-9 et IFT rattachés	3 873 025	3 847 026	4 217 761	3 813 012	3 792 175	4 104 090
- Placements évalués selon l'article R 343-10 et IFT rattachés	2 422 254	2 416 142	2 502 264	2 132 827	2 128 499	2 273 823
- Placements évalués selon l'article R 343-13 et IFT rattachés	4 300 482	4 300 482	4 300 482	3 632 957	3 632 957	3 632 957
- Placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004 (PERP)	0	0	0	0	0	0
- Autres instruments financiers à terme	0	0	0	0	0	0
Total a)	10 595 761	10 563 650	11 020 507	9 578 796	9 553 632	10 010 871
b) Dont :						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	10 495 171	10 464 455	10 902 810	9 478 206	9 454 280	9 892 757
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	0	0	0	0	0	0
- Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	100 590	99 195	117 697	100 590	99 351	118 115
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France	0	0	0	0	0	0
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0	0	0	0
Total b)	10 595 761	10 563 650	11 020 507	9 578 796	9 553 632	10 010 871

4.2.5 Instruments financiers à terme

	(en milliers)	
	31/12/2020	31/12/2019
POSITIONS EN COURS	2 338	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :	2 338	2 338
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0
- stratégies de rendement	2 338	2 338
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :	2 338	2 338
- opérations sur un marché de gré à gré	0	0
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	2 338	2 338
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risques de marché, notamment :	2 338	2 338
- risque de taux d'intérêt	2 338	2 338
- risque de change	0	0
- risque sur actions	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instruments :	2 338	2 338
- contrats d'échange	0	0
- contrats de garantie de taux d'intérêt	2 338	2 338
- contrats à terme	0	0
- options	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :	2 338	2 338
- de 0 à 1 an	0	0
- de 1 à 5 ans	0	0
- plus de 5 ans	2 338	2 338

4.3 Tableau des filiales et participations

Cf. Annexe 2.

4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations

(en milliers d'euros)

	Entreprises liées	Participations	TOTAL
ACTIF			
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0
dont créances sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont créances sur les intermédiaires d'assurance	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Autres créances	229	0	229
Autres actifs	0	16 637	16 637
Compte de régularisation actif	0	0	0
TOTAL ACTIF	229	16 637	16 866
PASSIF			
Provisions techniques	85 941	345	86 286
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	3 264	3 264
dont dettes sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont dettes sur les intermédiaires d'assurance	0	3 264	3 264
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 378	0	3 378
Autres dettes	2 331	1	2 331
Compte de régularisation passif	0	0	0
TOTAL PASSIF	91 650	3 609	95 260

4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations

Non applicable pour Spirica.

4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable

Non applicable pour Spirica.

4.6 Comptes de régularisation actif et passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Compte de régularisation actif		
Intérêts et loyers acquis non échus	50 648	49 842
Différences sur prix de remboursement à percevoir	11 013	10 122
Frais d'acquisition reportés	0	0
Évaluation technique de réassurance et coassurance	0	0
Autres comptes de régularisation actif	627	3 044
dont Instruments financiers à terme	29	1 823
TOTAL ACTIF	62 288	63 008
Compte de régularisation passif		
Produits à répartir	0	0
Placements en attente	0	0
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	36 789	31 666
Évaluation technique de réassurance et coassurance	0	0
Autres comptes de régularisation de passif	849	0
dont Instruments financiers à terme	849	0
TOTAL PASSIF	37 638	31 666

4.7 Etat des créances et dettes

(en milliers d'euros)

VENTILATION DES CREANCES	Montant brut au	Degré de liquidité et d'exigibilité		
	31/12/2020	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Primes restant à émettre	0	0	0	0
Autres créances nées d'opérations directes	4 167	2 792	1 375	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0
Autres créances :	24 715	24 674	41	0
- Personnel	1	1	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	12 462	12 421	41	0
- Débiteurs divers	12 252	12 252	0	0
- Capital appelé non versé	0	0	0	0
TOTAL CREANCES	28 882	27 466	1 416	0

(en milliers d'euros)

VENTILATION DES DETTES	Montant brut au	Degré de liquidité et d'exigibilité		
	31/12/2020	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations directes	17 018	16 664	354	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 040	5 040	0	0
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0
Autres dettes	570 899	568 989	1 910	0
- Titres de créance négociable émis par l'entreprise	0	0	0	0
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	286 481	286 481	0	0
- Personnel	1 925	1 925	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	15 925	15 925	0	0
- Créanciers divers	266 568	264 658	1 910	0
TOTAL DETTES	592 958	590 694	2 264	0

4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres

4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres au 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N		Variations au cours de l'exercice N			Capitaux propres au 31/12/2020
			Augmentation de capital	Autres variations	Capital	Dividende	Autres variations	
Capital social	231 045	0	0	0	0	0	0	231 045
Primes liées au capital social	508	0	0	0	0	0	0	508
Réserve de réévaluation	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves indisponibles	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserve spéciale des plus values à long terme (a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserve de capitalisation (b)	19 417	0	0	0	0	0	711	20 128
Réserves réglementées (a+b)	19 417	0	0	0	0	0	711	20 128
Autres réserves	1 327	0	0	0	0	0	215	1 542
Écart résultant de changement de méthodes	0	0	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau	41 711	0	0	0	0	-1 855	0	39 856
Résultat de l'exercice	11 736	0	0	0	0	-11 736	17 529	17 529
TOTAL	305 744	0	0	0	0	-13 591	18 455	310 608

4.8.2 Composition du capital social

Au 31 décembre 2020, le capital s'élève à 231 044 641 euros divisé en 453 028 708 actions de 0,51 euro de nominal.

4.8.3 Composition de l'actionnariat

Actionnaire	Nombre d'actions	% de détention
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	453 028 705	100%
Daniel COLLIGNON	1 (prêt action CAA)	0%
Jean-Jacques DUCHAMP	1 (prêt action CAA)	0%
Marie-Pierre GONTARD	1 (prêt action CAA)	0%
TOTAL	453 028 708	100%

4.8.4 Emprunt subordonné

(en milliers d'euros)

Nature juridique de la dette	Montant de la dette (en milliers d'euros)	Devise	Taux d'intérêt	Échéance
Passifs subordonnés				
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	6,89%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	11			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	4,38%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	50			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	15 000	K - EUR	4,22%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	164			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,75%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	21			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	40 000	K - EUR	4,39%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	1 358			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,85%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	252			

4.9 Provisions techniques non-vie

4.9.1 Provisions pour risques en cours et prévisions de recours

Non applicable pour Spirica.

4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer

Non applicable pour Spirica.

4.10 Provision pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2020
Provisions pour retraites	291	89	0	0	380
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	120	0	0	-86	34
TOTAL	411	89	0	-86	414

4.11 Divers engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

	Valeur brute 2020	Valeur brute 2019
Engagements donnés	117 697	386 432
Avals, cautions et garanties de crédit données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	117 697	386 432
Autres engagements donnés	0	0
Valeurs appartenant à des institutions financières	0	0
Autres valeurs détenues	0	0
Total	117 697	386 432

(en milliers d'euros)

	Valeur brute 2020	Valeur brute 2019
Engagements reçus	211 023	200 000
Avals, cautions et garanties de crédit reçues	0	0
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	211 023	200 000
Autres engagements reçus	0	0
Valeurs appartenant à des institutions financières	0	0
Autres valeurs détenues	0	0
Total	211 023	200 000

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Résultat technique par catégorie Vie

Cf. annexe 1

5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie

Non applicable pour Spirica.

5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions

5.3.1 Primes brutes émises

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Primes d'Assurance directe en France	1 235 317	1 391 849
Primes d'Assurance directe dans l'Union Européenne (hors France)	0	0
Primes d'Assurance directe hors Union Européenne	0	0
Dont Primes des acceptations en réassurance	0	0
TOTAL	1 235 317	1 391 849

5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe, comptabilisé pendant l'exercice, est de 77 204 milliers d'euros.

Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux courtiers de l'entreprise et aux différents partenaires de production et gestion, et notamment les commissions d'acquisition, de renouvellement, d'encaissement, de gestion et de service après vente.

5.3.3 Mouvements de portefeuille

Non applicable pour Spirica.

5.4 Produits et charges des placements

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des participations	4 629	2 714
Revenus des placements immobiliers	70 211	69 974
Revenus des autres placements	135 352	119 087
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	0	1
Sous Total Revenu des placements	210 192	191 776
Autres produits des placements	3 021	14 267
Profits provenant de la réalisation des placements	46 711	27 615
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	259 924	233 657
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	-16 328	-15 041
Autres charges des placements	-8 964	-10 603
Pertes provenant de la réalisation des placements	-48 431	-9 634
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	-73 723	-35 278
REVENUS FINANCIERS DES PLACEMENTS	186 201	198 379

5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Charges des provisions d'assurance vie	196 359	420 745
Intérêts techniques incorporés	0	0
Participations aux bénéfices incorporées directement	0	0
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	62 036	63 010
Différence de conversion (+ ou -)	0	0
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et à la clôture	258 395	483 755

5.6 Participation des assurés

	(en milliers d'euros)				
Désignation	Exercices				
	2020	2019	2018	2017	2016
A- Participation aux résultats totale	53 845	81 840	75 061	54 790	56 088
Dont :					
A1 : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	62 036	63 010	56 994	47 692	46 757
A2 : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-8 191	18 830	18 067	7 098	9 331
B- Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 331-3					
Dont :					
B1 : Provisions mathématiques moyennes (1)	5 240 283	4 892 852	3 926 966	3 164 238	2 860 542
B2 : Montant minimal de la participation aux résultats	5 264	35 801	34 478	33 773	44 819
B3 : Montant effectif de la participation aux résultats (2)	53 845	81 840	75 061	54 790	56 088
B3. a : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	62 036	63 010	56 994	47 692	46 757
B3. b : Variation provision pour participation aux bénéfices	-8 191	18 830	18 067	7 098	9 331

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

5.7 Charges de personnel

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Salaires	5 602	5 175
Charges sociales	2 849	2 572
Autres	589	358
TOTAL	9 040	8 105

En 2020, 2 630 € ont été utilisés dans le cadre du CPF.

5.8 Produits et charges exceptionnelles

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour investissement	0	0
Reprise sur les provisions réglementées	0	0
Reprise à la provision pour risques et charges	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
Total Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles		
Dotation à la provision pour investissement	0	0
Dotation aux provisions réglementées	0	0
Dotation à la provision pour risques et charges	0	0
Autres charges exceptionnelles	-1 081	0
Total charges exceptionnelles	-1 081	0

5.9 Autres produits et charges non techniques

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits non techniques		
75100000000 Récupération frais	0	0
75300000000 Jetons de présence	13	0
75200000000 Utilisation ou reprises de provisions (*1)	335	599
Total autres produits non techniques	348	599
Autres charges non techniques		
65800000000 Charges non techniques - autres charges	0	0
Total autres charges non techniques	0	0

(*1) L'exercice 2020 est marqué par une dotation de 1 M€ à la réserve de capitalisation, soit un produit fiscal de 0,3 M€.

5.10 Impôts sur les bénéfices

5.10.1 Analyse de la charge d'impôts

Spirica a constaté une provision pour charge d'impôt dans ses comptes au titre de 2020 pour un montant de 3 166K€ qui se décompose ainsi :

- IS : 3 089K€
- Contribution sociale : 77K€

5.10.2 Informations sur la situation fiscale différée

(en milliers d'euros)

Nature	31/12/2020	31/12/2019	Variation
1. Décalages temporaires	-984	-2 713	1 729
Provisions réglementées	2 453	3 091	-638
Produits non taxables temporairement	-5 548	-8 401	2 853
Charges non déductibles temporairement	2 111	2 596	-485
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés	0	0	0
2. Éléments à imputer	0	2 268	-2 268
Déficits reportables fiscalement	0	2 268	-2 268
Moins values à long terme	0	0	0
3. Éléments de taxation éventuelle	0	0	0
Montants nets	-984	-446	-539

5.10.3 Intégration fiscale

Spirica est membre du groupe fiscal constitué par la société Crédit Agricole SA au titre d'une convention d'intégration fiscale à partir du 1^{er} janvier 2011.

Crédit Agricole SA effectue directement auprès de l'administration fiscale le paiement de l'IS pour le compte de Spirica, comme si Spirica était seule.

L'impôt sur les sociétés de Spirica ne fait pas l'objet d'une répartition assise sur le résultat d'ensemble du groupe, il n'y a donc pas de différence :

- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire ;
- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale ;

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Effectif moyen du personnel

	31/12/2020	31/12/2019
Direction	0	0
Cadres	77	78
Non Cadres	31	22
TOTAL	108	100
dont		
Effectifs commerciaux	0	0
Effectifs administratifs	108	100
TOTAL	108	100

6.2 Consolidation

Les comptes de SPIRICA sont consolidés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes du Crédit Agricole Assurances (CAA) au titre de la consolidation assurance, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros divisé en 149 040 367 actions d'une valeur nominale de 10 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451746077, et dont le siège social se situe 16-18 boulevard de Vaugirard à Paris 15ème.

6.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle.

6.4 Détail des engagements des Contrats Diversifiés

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2020	31/12/2019
Engagements d'assurance libellés en euros	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de service	0	0
Engagements d'assurance libellés en unités de compte	0	0
Provision technique de diversification	1 960	409
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Réserve de capitalisation	0	0
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	0	0
Provisions techniques spéciales complémentaires	0	0
Total des provisions techniques issues des opérations d'assurance réalisées dans le cadre des Contrats Diversifiés	1 960	409

L'augmentation est due à la commercialisation dans les nouveaux fonds euro, d'un nouveau fonds interne.

6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes n'est pas mentionné dans cette annexe. Ces informations sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés des entités consolidantes.

7. ANNEXES

7.1 Annexe 1 : Résultat technique par catégories

(en milliers d'euros)

	Contrats de capitalisation		Contrats individuels temporaires décès (1)	Autres contrats individuels via (1)		Contrats en unités de comptes (2)		PERP (3)	Contrats d'assurance sur la vie diversifiés	Acceptations en réassurance (Vie)	Total Assurance vie
	Prime unique (ou versements libres)	Prime périodique		Prime unique (ou versements libres)	Prime périodique	Prime unique (ou versements libres)	Prime périodique				
1. Primes	47 849	0	2	535 164	0	650 480	0	0	1 822	0	1 235 317
2. Charges des prestations	-75 306	0	0	-349 126	0	-136 807	0	0	-280	-5 407	-566 926
3. Charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques	22 056	0	0	-223 778	0	-493 022	0	0	-1 550	5 363	-690 931
4. Ajustements ACAV	0	0	0	0	0	4 464	0	0	-161	0	4 303
A) Solde de souscription	-5 401	0	2	-37 740	0	25 115	0	0	-169	-44	-18 237
5. Frais d'acquisition	-536	0	0	-5 309	0	-9 167	0	0	-18	0	-15 030
6. Autres charges de gestion nettes	-5 113	0	636	-26 652	0	-44 563	0	0	-94	-746	-76 532
B) Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 649	0	636	-31 961	0	-53 730	0	0	-112	-746	-91 562
7. Produit net des placements techniques	18 803	0	0	121 134	0	39 191	0	0	146	1 341	180 615
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	-8 225	0	0	-45 620	0	0	0	0	0	0	-53 845
C) Solde financier	10 578	0	0	75 514	0	39 191	0	0	146	1 341	126 770
9. Primes cédées	0	0	-125	0	0	0	0	0	0	0	-125
10. Part des réassureurs dans les charges prestations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques	0	0	-366	0	0	0	0	0	0	0	-366
12. Part des réassureurs dans la participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs	0	0	-49	0	0	0	0	0	0	0	-49
D) Solde de réassurance	0	0	-540	0	0	0	0	0	0	0	-540
Résultat technique (A+B+C+D)	-472	0	98	5 814	0	10 576	0	0	-135	550	16 431
Hors compte:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14. Montant des rachats	74 543	0	0	285 842	0	136 628	0	0	280	0	497 293
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16. Provisions techniques brutes à la clôture	771 076	0	0	4 437 790	0	4 313 203	0	0	1 960	85 941	9 609 970
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	800 516	0	0	4 293 976	0	3 679 192	0	0	409	91 266	8 865 359
(1) y compris groupes ouverts											

(1) y compris groupes ouverts

(2) Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte

(3) Plans d'Epargne Retraire Populaire relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003

7.2 Annexe 2 : Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-Part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2020		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursée	Coutions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1) Filiales (50% au moins détenues par la société)											
UAF LIFE PATRIMOINE SA	1 301	3 650	100	16 567	16 567	0	0	44 247	2 111	2 500	
Société de courtage											
ISR COURTAGE SA	70	259	100	70	70	0	0	297	106	249	
Société de courtage											
2) Participations (10 à 60% du capital détenu par la société)											
	0	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
Filiales étrangère (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
x				0	0	0	0			0	
x				0	0	0	0			0	
x				0	0	0	0			0	